

## Deuxième séance, mercredi 10 septembre 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Katharina Thalmann-Bolz, présidente

**SOMMAIRE: Communications. – Recours en grâce. – Rapport 2014-DEE-2 sur le postulat 2009-GC-48 (P2064.09) Christa Mutter (récupération des rejets de chaleur des eaux usées); discussion. – Projet de décret 2014-DICS-49 relatif à l'acquisition, conjointement avec le canton de Vaud pour une part égale, d'une parcelle pour le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de loi 2014-DICS-48 portant adhésion à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des Hautes écoles (concordat sur les Hautes écoles); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Mandat 2014-GC-58 Nicolas Kolly, Roland Mesot, Yvan Hunziker, André Schoenenweid, Patrice Morand, Jean-Pierre Doutaz, Gabriel Kolly, Alfons Piller, Emanuel Waeber, Stéphane Peiry (formation d'imams à l'Université de Fribourg); prise en considération. – Election ordinaire.**

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Marie-Christine Baechler, Marc-Antoine Gamba, Ursula Krattinger-Jutzet, Chantal Pythoud-Gaillard, Gilberte Schär, Erika Schnyder, Laurent Thévoz, Peter Wüthrich.

M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet et Maurice Ropraz, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

### Communications

**La Présidente.** Da auf dem neugestalteten Programm der Hinweis der ordentlichen Bürositzung während der Session fehlt, möchte ich hiermit die Mitglieder des Büros daran erinnern, dass morgen Donnerstag, um 7.30 Uhr eine solche stattfinden wird. Die Einladung haben die Büromitglieder bereits erhalten.

Je vous rappelle aussi les assemblées des clubs suivants pour aujourd'hui: le Club économique visitera Nespresso à Romont cet après-midi de 13 heures à 15 h 30; le Groupement sport et loisirs tiendra son assemblée générale à midi au restaurant Le Chasseur.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

### Recours en grâce

Rapporteur: **Olivier Suter** (ACG/MLB, SC).

*Le huis clos est prononcé.*

> La grâce est refusée dans un cas.

*Le huis clos est levé.*

—

### Rapport 2014-DEE-2

#### sur le postulat 2009-GC-48 (P2064.09) Christa Mutter (récupération des rejets de chaleur des eaux usées)<sup>1</sup>

#### Discussion

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Ich danke dem Staatsrat sehr herzlich für diesen Bericht, der sehr detailliert und sehr interessant ist. Es zeigt das grosse Potential der Wärmerückgewinnung. Speziell danken möchte ich auch, dass es der Staatsrat nicht nur bei der üblichen Berichterstattung belassen hat, sondern einen externen Auftrag an das Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM) in Martigny gegeben hat.

J'aimerais revenir non seulement au rapport, mais aussi à l'étude qui est à la base de ce rapport. Le fait que le Conseil d'Etat ait confié cette expertise au Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM) conduit à utiliser une méthodologie qui permet aussi la comparaison avec des données récoltées dans les cantons de Vaud et du Valais. On va vers quelque chose qui est une base statistique et analytique qui sera utile au-delà de ce rapport et au-delà des solutions directement proposées.

Je salue l'idée de motiver les communes à utiliser les sources de rejet de chaleur. On voit que les communes qui n'ont pas moins de quinze stations d'épuration des eaux peuvent utiliser cette chaleur. Ces rejets thermiques sont une énergie gratuite qui est gaspillée si on ne l'utilise pas. Le rapport du CREM détaille aussi le potentiel de quelques deux cents entreprises dont on a pris les quelques dizaines les plus prometteuses. Donc il y a des possibilités d'utiliser la chaleur industrielle sous forme de vapeur d'eau, d'eau chaude, de gaz. Le rapport détaille très bien quelles sont les possibilités, où il y a un potentiel qui serait directement rentable et où il y a un

<sup>1</sup> Rapport pp. 1695ss.

potentiel qu'on pourrait peut-être utiliser dans un deuxième temps.

Une remarque concernant le potentiel total: dans ce rapport sur l'énergie de 2009, on a vu qu'en 2007, on a utilisé des carburants dans le canton de Fribourg pour 2800 gigawattheures. Le potentiel d'économie sur la chaleur a été détaillé par le Conseil d'Etat à 1300 gigawattheures et sur cela, juste l'utilisation de ces rejets de chaleur permettrait d'économiser par l'industrie 200 gigawattheures. Donc il s'agit d'un potentiel qui est dans l'ère du temps et qui est tout à fait considérable.

En ce qui concerne la méthode utilisée, c'est très bien de se baser sur les statistiques NOGA (nomenclature générale des activités économiques) de la Confédération. Cela permet d'avoir une vue complète sur les entreprises, puisque toutes les entreprises figurent dans cette base de données, et d'actualiser cette base de données chaque année si nécessaire.

Cela permet aussi de faire des études supplémentaires que le CREM a proposées dans son étude de base.

On dit que ce sont les entreprises qui utilisent du gaz ou du pétrole qui devraient utiliser leurs rejets de chaleur. C'est une excellente chose, mais il faut aussi dire que cette démarche ne devrait pas être un prétexte ou une excuse pour éviter ou retarder l'assainissement d'une installation qui serait désuète ou des mesures d'efficacité sur un changement de système chaleur. Il s'agit d'éviter l'effet rebond qui favorise la surconsommation parce que l'on s'est donné bonne conscience; comme par exemple dans les ménages, le recyclage ne doit pas favoriser le gaspillage de matières premières.

Fribourg est un canton qui se prête spécialement bien pour utiliser ces rejets de chaleur comme mentionné dans le rapport. Nous avons le secteur alimentaire qui, dans l'industrie, donne à lui seul la moitié de ce potentiel; je cite au hasard Micarna, Elsa, Cremo, les chocolatiers, etc., qui utilisent de la chaleur. Ce qui est mentionné dans le rapport, mais pas dans les calculs, c'est qu'il s'agirait de récupérer les pertes d'énergie du froid qui génèrent aussi de la chaleur.

Donc, si l'on peut donner une recommandation suite à ce rapport, ce serait d'un côté d'utiliser l'obligation qui est dans la nouvelle loi sur l'énergie d'optimiser les installations des grandes entreprises. L'Etat a un levier qu'il va utiliser et je souhaite qu'il l'utilise. Dans un deuxième temps, de s'adresser avec de bons exemples aux moyennes entreprises et, en parallèle, utiliser le levier qui est donné par les Plans communaux de l'énergie pour motiver les communes d'utiliser aussi cette énergie.

Dans ce sens-là, je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport fort intéressant et j'espère qu'il sera suivi par beaucoup de projets concrets.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie.

Le groupe socialiste prend acte du rapport concernant la récupération des rejets de chaleur des eaux usées et remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Hormis de nombreux chiffres peut-être pas toujours parlant, ce qui est marquant dans ce rapport et qui nous interpelle, c'est la faible utilisation de cette énergie thermique dans le canton de Fribourg. Pourtant, on l'a dit, son principe est simple. A partir de là, nous devrions davantage nous engager en faveur de cette énergie, car cette dernière est avantageuse et la chaleur des eaux usées est une énergie disponible en quantité très importante.

Elle est encore plus intéressante surtout au moment où les ressources en énergies fossiles s'épuisent et que cette énergie de récupération de chaleur fait ses preuves en de nombreux coins du pays depuis plusieurs décennies maintenant.

Autre point d'intérêt: elle peut être principalement exploitable en milieu urbain, là où il y a des problèmes d'énergie et où il est plus difficile d'utiliser les panneaux solaires, le photovoltaïque ou encore la géothermie.

Le postulat porte essentiellement sur les rejets de chaleur des eaux usées dans les STEP et les industries. C'est une étape. Le groupe socialiste suit et suivra avec attention le développement de cette énergie dans le canton, car cette énergie thermique doit se développer pas seulement avec les STEP ou les industries.

Selon l'Office fédéral de l'énergie, ce sont 5% du parc immobilier suisse qui pourraient être chauffés avec la chaleur des eaux usées; ce n'est pas rien. Et pour chauffer ce parc à côté des STEP, on peut aussi citer les usines d'incinération des ordures ménagères, les stations de pompage, les grands bâtiments locatifs, les hôtels, les piscines couvertes, les hôpitaux, tous de grands consommateurs d'eau. Et pour les hôpitaux, le groupe socialiste demande déjà que pour le futur bâtiment de l'HFR, une étude de faisabilité soit réalisée permettant peut-être de chauffer partiellement ce nouveau bâtiment de l'HFR de manière avantageuse et économique. C'est un effort que l'Etat doit dorénavant inclure dans la construction de ses bâtiments lorsque cela est possible.

En conclusion, le groupe socialiste exige du Conseil d'Etat qu'il poursuive de manière intense le développement et la promotion de cette énergie dans le canton de Fribourg pour les bâtiments de l'Etat, mais également auprès des collectivités publiques et privées qui pourraient l'intégrer dans leurs projets immobiliers futurs ou des rénovations. Le cadastre des rejets de chaleur pour le canton devra être publié au plus vite afin de poursuivre ce développement rapidement et efficacement.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié ce rapport avec attention. Le résultat de l'analyse effectuée en réponse au postulat de M<sup>me</sup> Mutter démontre bien un intéressant et important potentiel de récupération des rejets de chaleur.

L'introduction d'un programme destiné aux grands consommateurs pour valoriser les rejets de chaleur et renforcer

l'exemplarité des collectivités publique dans le domaine est à saluer.

Dans ce rapport, le Conseil d'Etat propose quelques mesures dont les objectifs tendent à mieux récupérer les rejets thermiques à disposition. Ce rapport porte essentiellement sur la récupération des rejets de chaleur des eaux usées avec, bien sûr, un potentiel important en zone urbaine.

L'étude démontre aussi que la branche de l'alimentation détient le potentiel le plus important de récupération de ces rejets de chaleur. Dans ce domaine, le potentiel est encore mal utilisé. Hormis la récupération des rejets de chaleur des eaux usées comme nous le démontre le rapport, bien d'autres sources de récupération sous formes de techniques d'échange de chaleur devraient être encore mieux exploitées et encouragées comme toute autre production d'énergie propre. A la valorisation des rejets, j'ajouterai celle des échangeurs de chaleur qui doit être considérée comme faisant partie des priorités de la politique énergétique permettant de sortir progressivement de la dépendance des énergies fossiles. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre est satisfait d'avoir accepté ce postulat par rapport au résultat et au contenu de ce rapport.

L'étude réalisée par le CREM met en évidence un potentiel énergétique non négligeable avec cette récupération de chaleur. Par contre, nous mettons un bémol: la valorisation des rejets de chaleur doit être considérée comme un élément prioritaire certes, mais un élément qui soit économiquement rentable. La mise en place de réseaux de chauffage à distance par rapport aux sources de chaleur doit être supportable; et il ne faut pas imposer aux collectivités publiques un besoin d'exemplarité qui ne soit pas économiquement supportable.

Avec ce bémol, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a examiné avec attention le rapport sur le postulat Mutter.

Je vous fais grâce de l'historique et des différents détails techniques. Le rapport fait mention de deux domaines distincts: les rejets thermiques issus de l'industrie et ceux des eaux usées, autrement dit des stations d'épuration.

Premier volet: le canton établit un cadastre provisoire du potentiel énergétique par commune et par branche d'activités, ce qui donne une bonne idée visuelle des potentiels. Il en ressort d'ailleurs un potentiel important, dont les 60% se trouvent sur six communes. Probablement d'ailleurs dans dix à vingt entreprises qui ne sont pas, on le déplore, mentionnées dans ce rapport. Les secteurs d'activités sont avant tout l'alimentation, la chimie, le ciment. Le rapport affirme que plusieurs buts peuvent être atteints. Cependant, nous avons relativement peu de mesures concrètes qui sont déjà mises en place; du moins, elles ne ressortent pas du rapport, mis à part des mesures de formation et d'information. Cette politique

quelque peu attentiste livre les entreprises à leur sort dans un sujet qui, je cite, «peut sensiblement contribuer aux objectifs de politique énergétique». Plutôt que d'investir massivement dans la sensibilisation, un programme de soutien financier incitatif serait alors tout indiqué.

Deuxième volet: il en va de même pour les stations d'épuration. L'étude montre quatre zones particulièrement intéressantes: les Villes de Fribourg, Bulle, Estavayer et Morat. Que ce soit en aval ou en amont des différents scénarios, avec différents scénarios de chauffage à distance. Le potentiel semble avéré et c'est bien, mais là aussi, aucune solution n'est présentée dans ce rapport.

En résumé, Mesdames et Messieurs, l'énergie est probablement le défi majeur du 21<sup>e</sup> siècle. Ce rapport nous donne quelques chiffres intéressants, témoigne du potentiel énergétique renouvelable issu des rejets des entreprises et des stations d'épuration, mais précise que les analyses se poursuivent pour le moment. Les mesures concrètes, des provisions, des délais, des dialogues avec les parties prenantes seraient des mesures intéressantes. Pour un enjeu aussi important et connu depuis 2001, ce rapport donne une première idée. Nous ne pouvons que recommander à l'Exécutif de planifier des mesures incitatives au plus vite, sachant que l'investissement le plus intéressant se fait lors de la construction ou du remplacement des conduites, ce qui prendra un temps certain pour l'ensemble du parc fribourgeois.

Suivant ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte du rapport du Conseil d'Etat.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Mitglied des Vorstandes der ARA Sensetal und Mitinhaber eines Ingenieurbüros, das auch bei Kläranlagen Energieoptimierungen durchführt.

Ich habe zu diesem Bericht nur eine kleine Bemerkung zu machen. Ich glaube, das Potential ist vorhanden. Wir haben effektiv ein riesiges Potential, was mich auch nicht speziell überrascht hat, weil Sie im Wasser immer sehr viel Wärme haben. Dass man bei der Industrie zuerst eine Nutzung dieser Abwärme machen sollte, ist auch verständlich und das wird auch gemacht, sofern das wirtschaftlich tragbar ist.

Zum Problem der Kläranlagen. Wenn Sie dem Abwasser «à discrétion» Wärme entziehen, dann werden Sie früher oder später ein Problem beim Betrieb der ARAs haben, da ARAs mit biologischen Systemen funktionieren. Biologische Systeme sind abhängig von der Temperatur und bereits im Winter haben die Kläranlagen ein wesentlich geringeres «Rendement». Wir merken das auch bei der Gasproduktion, weil wir im Winter zum Beispiel beim Schlamm eine geringere Ausbeutung haben.

Wenn Sie also hier reingehen und dem Abwasser wesentliches Potential der Wärme entziehen – das ist immer Niedertemperaturbereich –, dann haben Sie dieses Risiko und das sollte man auf jeden Fall technisch bedenken. Darum: Das Potential ist riesig. Sie sind im Niedertemperaturbereich, Sie

haben keine Netze oder nur teilweise Netze. Da mache ich bezüglich der Wirtschaftlichkeit ein Fragezeichen.

Persönlich verspreche ich mir viel mehr von der dezentralen Nutzung der Sonnenenergie, die auch schneller umgesetzt werden könnte, vor allem für private Heizzwecke.

**Fasel Josef** (PDC/CVP, SE). Ich bin Produzent von erneuerbarer Energie und daher interessiert an der Thematik der Wärmeproduktion. Ich habe eine konkrete Frage an den Staatsrat: Hat man schon überprüft oder gibt es allenfalls schon Beispiele, wie man Energie aus Fliessgewässern gewinnen könnte? Ich denke da an Seen oder an grosse Flüsse.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Bitte erlauben Sie mir noch eine kleine Bemerkung. Ich bin einig mit Herrn Bapst, dass in den ARAs im Vorlauf keine einfachen Lösungen möglich sind, dass aber im Nachlauf dann doch ein gewisses Potential existiert. Diese Differenzierung wird ja im Bericht gemacht.

J'ai peut-être juste une remarque concernant la faisabilité économique des mesures d'énergie. C'est souvent utilisé comme argument pour ne pas soutenir des solutions. Dans mon précédent travail, pour l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique, nous avons fait l'expérience que beaucoup d'entreprises sont tellement prises dans leur comptabilité journalière qu'elles ne font pas forcément une analyse détaillée de la faisabilité économique des solutions énergétiques, simplement parce que ce n'est pas dans leur focus. Souvent, vous avez des solutions qui seraient amorties en deux ou trois années, ce qui est quand même un délai intéressant pour les entreprises. Mais il faut des aides et des conseils extérieurs; et il faut aussi des exemples motivants d'autres entreprises. Donc, la faisabilité économique est donnée plus souvent qu'on ne le pense, mais il faut la favoriser, il faut aller vers ces entreprises; et c'est là où je vois le rôle de l'Etat.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Ich danke den vielen Intervenienten für ihre Stellungnahmen und ihre interessanten Hinweise.

Dans sa réponse au postulat de M<sup>me</sup> la Députée Mutter, conformément à la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie énergétique adoptée en novembre 2009, le Conseil d'Etat a mentionné qu'il entendait introduire un programme destiné aux gros consommateurs, encourager la valorisation des rejets de chaleur et renforcer l'exemplarité des collectivités publiques dans le domaine de l'énergie. C'est donc dans ce contexte encore plus large que la valorisation des rejets de chaleur des eaux usées – intégrant également les milieux industriels – a finalement été considérée. Au niveau des résultats, l'étude a permis de confirmer un des points de la stratégie énergétique du canton, à savoir que la valorisation des rejets de chaleur doit être considérée comme l'une des priorités de la politique énergétique permettant de sortir progressivement de la dépendance des énergies fossiles et du nucléaire. La présente étude, et cela a été déjà relevé à plusieurs reprises, a mis en évidence un potentiel énergétique non négligeable d'une part des eaux usées, mais aussi dans les milieux industriels.

Pour la mise en œuvre de cette priorité, l'Etat a développé la stratégie suivante: pour les STEP et dans un premier temps,

l'Etat entend soutenir les communes par des aides financières pour la réalisation des études permettant de confirmer la faisabilité technico-économique des projets. D'ailleurs, la Ville de Fribourg analyse actuellement un projet potentiel concret. Et si dans un second temps, l'intérêt pour une réalisation est démontrée, aussi économiquement faisable et rentable, les programmes d'encouragement en vigueur depuis 2011 prévoient déjà le subventionnement de la réalisation du réseau de chauffage à distance, amenant la chaleur vers les consommateurs potentiels.

Pour le secteur industriel, des études complémentaires seront réalisées jusqu'en 2016 par le Service de l'énergie, en parallèle avec la mise en application de l'art. 18a de la loi sur l'énergie relatif aux gros consommateurs. Ces études permettront aussi de mettre en relation les rejets de chaleur industriels avec les besoins énergétiques des zones situées à proximité de ceux-ci.

Un cadastre des rejets de chaleur pourra ainsi être établi pour l'ensemble du canton. En outre, des projets ont déjà vu le jour ces dernières années et ont démontré la pertinence de valoriser cette ressource. C'est par exemple le cas à Châtel-St-Denis, avec l'entreprise swisspor. Je peux également citer le cas de Nespresso, que plusieurs d'entre vous iront visiter aujourd'hui. Cette entreprise participe vraiment de manière non négligeable à l'alimentation du futur réseau de chauffage à distance de la Ville de Romont.

L'Etat et les communes devront également examiner la récupération des rejets de chaleur pour leurs propres bâtiments. Ils doivent quand même pouvoir montrer l'exemple également dans ce cadre-là, mais bien évidemment en veillant au fait que ces projets soient économiquement rentables.

Herr Grossrat Fasel: Bei den Fliessgewässern gibt es die Fliesswasserkraftwerke, die bereits vielerorts bestehen. Ich glaube, wir müssen auch hier die entsprechende Analyse machen, wobei hier die ökologischen Probleme, besonders auch für die Fischerei, zu berücksichtigen sind.

Le Conseil d'Etat vous prie et vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Projet de décret 2014-DICS-49 relatif à l'acquisition, conjointement avec le canton de Vaud pour une part égale, d'une parcelle pour le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne<sup>1</sup>

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Je n'ai pas d'intérêts personnels sur la destinée de ce message, si ce n'est qu'il soit bien accueilli et corresponde à un besoin de réservation de terrain constructible en vue de l'agrandissement de ce Gymnase; sinon membre de la commission de ce dernier.

Le projet de décret relatif à l'acquisition à parts égales entre les cantons de Vaud et de Fribourg d'une parcelle pour le Gymnase intercantonal de la Broye a suscité un vif intérêt lors de la séance de la commission du 8 juillet dernier. Au passage, nous remercions la Direction, les chefs de service et le secrétaire parlementaire pour leur accompagnement.

Une vision locale nous a permis de constater le bien-fondé de la démarche des deux Conseils d'Etat. Dix ans déjà que ce Gymnase existe à la satisfaction générale. Toutefois, victime de son succès, en août 2010, il atteignait déjà sa vitesse de croisière. L'étude, financée par le budget de l'école, démontre que pour 2025, le taux d'occupation minimum devrait être de 1150 élèves, le taux moyen de 1250 élèves et le maximum de 1400 élèves. Les conclusions de l'enquête démontrent que la volonté d'acquérir le seul terrain encore disponible à proximité du site est largement justifiée, ceci afin de disposer de réserve nécessaire à son extension. Cette parcelle d'environ 10 500 m<sup>2</sup> est partagée entre 8000 m<sup>2</sup> constructibles et 2500 m<sup>2</sup> dans un couloir paysager. Il est à noter que ce terrain pourrait être valorisé pour la construction d'un parc immobilier suite à une forte demande dans la région de Payerne. Les conditions particulières, telles que le droit de réméré d'une durée de vingt-cinq ans et l'inscription d'un droit de préemption en faveur de la Commune de Payerne sont, semble-t-il, usuelles.

L'intérêt prédominant du développement du GYB pour une utilisation publique du terrain est clairement défini dans le message. Toutefois, la commission fut surprise par les exigences de la Commune. En effet, il ne s'agit pas de thésauriser, mais bien de garantir la possibilité de s'étendre dans une région où la démographie est super importante. En effet, un habitant de la Broye sur quatre a moins de vingt ans. De plus, les futurs élèves de 2025 sont déjà nés. Lors de la discussion, plusieurs questions d'ordre technique ont été abordées pour donner des pistes de réflexion sur les possibilités d'agrandissement des bâtiments existants. Les études seront menées lors de la phase d'étude d'un projet de réalisation. Il est donc démontré que l'acquisition de cette parcelle pour 320 francs le m<sup>2</sup> a convaincu une majorité de la commission. Le crédit

d'engagement s'élève donc à 1,7 million de francs à parts égales des deux cantons.

Pour conclure, je laisserai le soin à M. le Commissaire d'expliquer les discussions et conclusions entre les obligations liées au règlement urbain et la position de la Confédération, propriétaire d'un fond voisin.

Enfin, au nom de la commission, je vous invite à entrer en matière et à accepter ce message tel que présenté par le Conseil d'Etat.

**Le Commissaire.** Je souhaite en premier lieu remercier la commission pour l'examen qu'elle a fait du décret, ainsi que le rapporteur, M. le Député Elian Collaud, pour son rapport d'entrée en matière.

Comme l'a fait remarquer, à juste titre, un membre de la Commission des finances et de gestion, M. Paul Herren-Schick, que je remercie au passage, une coquille s'est glissée dans le message du Conseil d'Etat, à la page 5, point 4 «Crédit d'engagement demandé», dernier paragraphe. En effet, l'article de la Constitution relatif au référendum financier facultatif est l'art. 46 et non pas l'art. 36.

Je souhaite apporter des réponses, notamment aux questions restées en suspens lors de la séance de la commission ordinaire chargée de l'examen de ce projet de décret. Concernant le fonctionnement financier du GYB, il est nécessaire au préalable de préciser que le GYB, contrairement aux autres établissements fribourgeois du secondaire 2 général, dispose de la personnalité juridique et de ses propres organes, soit la commission interparlementaire, composée de sept députés par canton, le conseil du gymnase, formé de onze membres dont les conseillers d'Etat responsables de l'instruction publique des deux cantons, et le bureau du conseil où siègent les chefs de service du secondaire 2 général des deux cantons.

Au niveau financier, le budget est adopté selon la procédure ordinaire prévue dans chaque canton. Concrètement, le conseil du GYB, sur la proposition du directeur de cet établissement, adopte les projets de budget et du plan financier. La part fribourgeoise est ensuite intégrée dans le budget et le plan financier du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, puis soumise à la procédure budgétaire ordinaire. Il en va de même pour les investissements, chaque Conseil d'Etat adresse une demande à son Grand Conseil respectif.

Pour le compte de fonctionnement, le canton de Vaud s'acquitte de 4% des charges d'exploitation nettes, au titre de l'avantage du site, puis le solde est réparti proportionnellement au nombre d'élèves domiciliés dans chacun des deux cantons. Actuellement, il y a 54% d'élèves fribourgeois et 46% d'élèves vaudois. Les investissements sont, eux, financés à parts égales par les deux cantons.

Au sujet de la taille et de l'emplacement de la parcelle, le règlement de la zone fixe une distance aux limites de 5 m pour les constructions futures, 10 m à l'ouest de la parcelle. Cependant, la présence d'une zone de verdure dans la partie Est de la parcelle permet de construire en bordure à cet

<sup>1</sup> Message pp. 1860ss.

endroit, là où le terrain est le plus large. Le terrain proposé à l'acquisition comprend près de 8000 m<sup>2</sup> en zone constructible. Le règlement de la zone prévoit un coefficient d'utilisation du sol de 0,8 au maximum et une hauteur du bâtiment sous corniche de 10 m. Selon ce règlement, cela permettrait théoriquement de planifier un bâtiment de 18 000 m<sup>2</sup>, ce qui représente la surface au sol du bâtiment actuel. Si l'on tient compte des limites à respecter, de la forme de la parcelle et de la dynamique architecturale de l'ensemble à planifier, il ne paraît évidemment pas très heureux d'astreindre de telles valeurs en réalité, mais cela laisse sans conteste un potentiel largement suffisant pour tenir compte des besoins futurs du GYB tels qu'ils ressortent de l'étude démographique.

Un récent plan d'affectation atteste de la présence d'une zone de protection inconstructible entre le bâtiment actuel du GYB et la station météorologique. Il n'y a donc pas de possibilité d'extension dans la zone en question. MétéoSuisse, via l'Office fédéral des constructions, qui est en fait propriétaire des lieux, nous a confirmé encore la semaine passée qu'elle tient à une protection stricte de la zone entourant ses bâtiments.

L'opportunité de rehausser le bâtiment n'a pas été étudiée jusqu'à aujourd'hui. Cela ne semble toutefois pas une solution envisageable, car, d'une part, la hauteur actuelle de la façade du GYB atteint déjà la hauteur maximale de 13 m prévue pour les zones de constructions d'intérêt public et d'équipements collectifs. D'autre part, le bâtiment actuel, répondant aux normes Minergie, les adaptations en cas de rehaussement, notamment en ce qui concerne la centrale de ventilation au sous-sol, représenteraient une complexité supplémentaire par rapport à d'autres types de bâtiments.

Les nouvelles constructions scolaires envisagées dans le canton de Vaud, notamment les gymnases à Aigle, Echallens et Rolle, sont prévues pour absorber la croissance démographique des régions de la Riviera, du grand Lausanne et de la Côte. Par ailleurs, les élèves ne sont pas libres de choisir le gymnase qu'ils fréquenteront et les Conseils d'Etat fribourgeois et vaudois ne souhaitent pas remettre en cause l'aire de recrutement du GYB. Certains députés m'ont fait part de leur crainte que l'établissement devienne un trop gros bateau. Le Conseil d'Etat partage cette préoccupation. Pour rappel, il estime que la taille maximale devrait idéalement se situer vers 1100 élèves si l'on tient compte de l'encadrement des élèves et de l'importance des sites scolaires. Dans le cas du GYB, des études plus approfondies nous permettront de définir quel est le modèle le mieux adapté. Une des solutions envisageables pourrait être de répartir des filières de formation entre les différents bâtiments.

La valeur de ce bien-fonds avait été estimée par la Commission immobilière vaudoise, qui avait charge de le faire, dans une fourchette de 3 150 000 francs à 3 665 000 francs. On se trouve donc dans cette fourchette. Pour répondre à toutes les questions, j'ajoute que le notaire est vaudois et que son étude est située à Payerne.

En conclusion, je ne peux que confirmer que les besoins sont connus et vous proposer de voter ce crédit d'engagement per-

mettant d'acquérir cette parcelle qui constitue le dernier terrain disponible autour du GYB.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). La Commission des finances et de gestion du Grand Conseil a étudié ce projet de décret sous l'angle financier, mais également sous l'angle de la gestion. En effet, par rapport à ce dossier, la stratégie adoptée par les deux cantons fait partie d'une gestion, gestion judicieuse en l'occurrence par rapport à cette acquisition de terrain, car la croissance démographique prouve que le besoin existe. Par rapport à ceci, l'anticipation faite par les deux cantons est bienvenue.

Sous l'angle financier, la Commission des finances et de gestion accepte ce projet de décret tout en relevant que le prix pratiqué est un prix usuel pour la région, mais relève toutefois la rudesse, voire presque l'arrogance de la Commune de Payerne vis-à-vis des cantons de Vaud et de Fribourg, par rapport aux conditions complémentaires qu'elle mentionne dans cet acte de vente, notamment le droit de préemption qualifié avec un prix d'aujourd'hui qui ne subira aucune indexation. Mais, malgré ceci, l'enjeu étant tellement important, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances et de gestion vous recommande d'accepter ce projet de décret.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*). En préambule, je voudrais dénoncer l'attitude de la municipalité de Payerne dans ce dossier. Je souhaiterais rappeler l'historique du choix de l'emplacement actuel du site du GYB. A l'époque, les plus-values de la proposition de Payerne par rapport à Estavayer-le-Lac étaient la position géographique centrale de Payerne par rapport au bassin desservi, une ville avec un nœud ferroviaire régional, mais surtout la possibilité, très étendue comme on nous le laissait entendre, d'expansion possible du futur Gymnase. Or, à travers ce message – vous pouvez le voir à la page 5, point 3.3 «Conditions particulières de la vente» –, on peut relever l'attitude hautaine, mesquine et surtout emprunte d'une certaine amnésie de la municipalité actuelle de la Commune de Payerne.

Ceci dit, le GYB a besoin d'espace. Le seul à disposition est la parcelle qui nous est proposée au travers de ce message. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous devons prendre une décision concernant l'achat d'un terrain, pas encore d'une construction. Le terrain proposé est constructible dans le cadre des besoins du GYB correspondant au développement démographique de la région de la Broye. Or, ces besoins deviennent importants et le message, en page 3, démontre bien les besoins actuels et futurs. Nous ne pouvons pas renvoyer aux calendes grecques ce projet d'agrandissement du collège intercantonal broyard dont les capacités d'accueil sont déjà atteintes aujourd'hui. Beaucoup de questions concernant directement ou indirectement l'objet du décret ont été posées. Dans un mail daté du 11 juillet 2014, les documents reçus répondaient aux questions et attentes des membres de la commission. Quant à la possibilité d'acquérir des terrains protégés par la Confédération, qui sont actuellement à disposition pour les besoins de la station de météorologie, là et malgré certaines déclarations ou déclarations futures, vous oubliez. Jamais la Confédération n'acceptera d'entrer

en matière sur ce dossier. Et je rappellerai à certains que ces terrains sont cultivés par des agriculteurs, ce qui va dans le sens de ce que demande d'ailleurs le milieu agricole, soit la protection de leur outil de travail. Les besoins de ce Gymnase intercantonal sont pour aujourd'hui, pas pour demain, d'autant plus que si nous commençons à tergiverser, la Commune de Payerne n'attendra pas pour toucher le jackpot et nous le sentons très bien au travers du message, à la page 5.

Quant au prix au m<sup>2</sup> et compte tenu du marché actuel, il est correct pour la région. Comme les besoins sont pressants, n'ayez aucune crainte quant à la condition de la reprise à prix coûtant du bien foncier dans un délai à long terme. Un projet de construction doit être étudié au plus tôt pour une construction à moyen terme. La réalisation sera terminée bien en amont de la date fatidique qui apparaîtra sur le contrat de vente.

N'hésitez pas sur l'acceptation de ce décret. Je vous encourage, et le groupe socialiste avec moi, à l'accepter pour le bien et l'intérêt d'une région qui doit vivre dans l'intercantonalité et surtout avec un boom démographique qui doit être accompagné.

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du projet de décret relatif à l'achat d'une parcelle pour l'extension future du Gymnase intercantonal de la Broye.

Une analyse rapide de la situation permet de tirer un constat clair: le fort développement démographique dans la zone de recrutement du GYB se répercute inévitablement sur le nombre d'élèves fréquentant l'établissement. En effet, à peine dix ans après son ouverture, ce Gymnase se trouve déjà en situation de saturation. La proposition d'achat de 10 000 m<sup>2</sup> supplémentaires, dont un peu plus de 8000 m<sup>2</sup> sont constructibles, apparaît même un peu faible pour répondre à la demande qui ne devrait pas fléchir ces prochaines années. C'est pourquoi nous pensons que les terrains se trouvant au sud de la parcelle auraient été encore plus intéressants. Malheureusement, ceux-ci figurent en zone de protection stricte de la Confédération qu'exploite la station météorologique MétéoSuisse de Payerne. Toutefois, malgré l'achat formulé dans le décret dont nous débattons, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique pense qu'il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour trouver à moyen terme une solution avec la Confédération.

Sans vouloir jeter de l'huile sur le feu, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique relève toutefois l'attitude pour le moins surprenante de la Commune de Payerne qui, selon le message, peut concevoir une vente directe aux cantons de Vaud et de Fribourg, mais exige des garanties sur l'usage et la temporalité de réalisation de l'agrandissement du GYB. Mais comment la Commune de Payerne peut-elle penser que le Gymnase intercantonal de la Broye veuille réaliser une opération immobilière?

C'est avec ces quelques considérations et surtout en se réjouissant de ce développement du Gymnase intercantonal de la

Broye, que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra ce projet de décret.

**Duc Louis** (*ACG/MLB, BR*). L'objet qui nous est présenté a retenu toute l'attention du groupe Alliance centre gauche. Le groupe ne s'oppose pas à un agrandissement du GYB, qui deviendra affaire urgente dans un moyen terme. Toutefois, l'achat proposé ne nous satisfait pas sur plusieurs points que je me permets d'énumérer.

En premier lieu, le terrain proposé – vous avez l'objet sous les yeux – est un long boyau de terrain encastré dans une zone accidentée, un talus en contrebas du GYB, jouxtant en plus une zone construite de villas. Un travail d'agrandissement sur ce site serait colossal, puisqu'il faudra absolument travailler sur la hauteur, la surélévation du bâtiment ou des bâtiments. De plus, en cas de construction, aucune luminosité – elle sera déficiente –, des oppositions garanties du quartier de villas jouxtant la parcelle – je ne serai plus là pour le constater – et, finalement, un prix absolument surfait pour un terrain dont la Commune de Payerne ne peut guère envisager d'autres projets que de s'en séparer à la vitesse grand V. Le GYB mérite mieux que cela. Ses élèves n'ont pas à être confinés dans un immeuble à venir où le soleil, M. le Vice-directeur du GYB, sera pratiquement toujours absent. Côté soleil levant, une immense parcelle vierge de toute construction, appartenant à la Confédération, est occupée par la station météo.

J'ai pris personnellement contact avec la direction de MétéoSuisse. Certes, je ne conteste aucune mesure concernant l'activité de la station météo, mais les 35 000 m<sup>2</sup> sur le site vierge touchant directement le GYB seraient à n'en pas douter quelque chose d'intéressant. Certes, les pollens, la luminosité, la température ambiante, je pense que tout ça fait partie de la météo, c'est clair. Mais je pense que se séparer, pour la Confédération, de 8000 m<sup>2</sup> – ce sont 8000 m<sup>2</sup>, M. Losey; ce ne sont pas 30 000 m<sup>2</sup>, 35 000 m<sup>2</sup> ou 40 000 m<sup>2</sup> pour des grandes entreprises – au profit d'une jeunesse, c'est quelque chose qui est pour moi très important. J'estime que les générations d'élèves qui affineront leurs connaissances au GYB méritent mieux que d'être confinés dans cet endroit.

C'est simplement cela que le groupe Alliance centre gauche comprend et c'est pourquoi il vous propose le renvoi. Je vous dirai encore une chose: selon la direction de la météo, aucune discussion n'a eu lieu. On peut trouver des compromis, on peut se rencontrer autour d'une table. Le Mur de Berlin est tombé; je ne dis pas que c'est comparable mais, finalement, la Confédération peut quand même se séparer de 8000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 35 000 m<sup>2</sup>. Aucune entrevue, aucun agenda, aucun protocole – tout a été consulté –, il n'y a eu aucune discussion. C'est encore une fois la Ville de Payerne qui profite de cette aubaine et je vous propose ce renvoi.

Je demande que le Conseil d'Etat considère encore une opportunité pour essayer de trouver une solution à l'amiable ou un compromis.

**La Présidente.** M. Duc, vous avez proposé le renvoi. Conformément à l'art. 142 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil, la pro-

position de renvoi doit indiquer le but du renvoi et le résultat attendu.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Alors je m'exprime, M<sup>me</sup> la Présidente, merci. C'est quand même malheureux après vingt-cinq ans de service...

**La Présidente.** Je vous laisse encore du temps; vous avez encore quelques minutes pour réfléchir.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Tout d'abord, j'aimerais remercier M. le Commissaire pour toutes les précisions apportées aujourd'hui même, suite à notre séance de commission parlementaires; je n'y reviendrai donc pas.

L'aire de recrutement du Gymnase intercantonal de la Broye ayant une croissance démographique supérieure à la moyenne, la progression des effectifs avec un scénario – du plus pessimiste au plus optimiste – est sans appel. Le sur-effectif déjà actuel de 25% démontre lui aussi un besoin urgent d'agrandissement. L'étude approfondie de construction, quant à elle, devra être ouverte aux différentes possibilités d'extension et précisera les choses. Aujourd'hui, il s'agit uniquement d'acquérir un terrain qui relève d'un besoin avec un prix correct. Le groupe libéral-radical se joint aussi aux remarques des différents intervenants concernant l'attitude peu convenante de la municipalité de Payerne.

C'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical acceptera ce projet de décret.

**Brönnimann Charles** (UDC/SVP, SC). Oui, il est parfois très, très compliqué d'acheter du terrain, surtout lorsqu'il y en a assez à disposition autour de ce Gymnase intercantonal de la Broye. En préambule, j'aimerais remercier M. le Commissaire du Gouvernement de nous avoir donné des réponses précises concernant les questions restées ouvertes à la séance de la commission.

Oui, que faut-il faire, M. Duc? Il faut acheter le terrain. Moi, je ne suis pas amateur pour acheter ce terrain, parce qu'il me faut un terrain pour faire de l'agriculture. Ici, dans ce décret ou dans ce message, on discute d'acheter du terrain, pas de savoir ce qu'on va mettre dessus. Par la suite, il y aura la possibilité de discuter les besoins nécessaires du Gymnase. Les chiffres ne disent pas grand-chose; cela évolue parfois délicatement dans tous les sens.

Oui, le groupe de l'Union démocratique du centre est très, très partagé quant au fait d'accepter ou de voter l'entrée en matière de ce message. Personnellement, je trouve inacceptables les conditions émises par l'exécutif communal de Payerne. Je trouve ça déplorable, à mon sens, inacceptable. Cela a donné un vif débat chez nous à la séance de groupe concernant ces conditions. Je n'ai encore jamais vu ça et j'ai bientôt soixante ans.

Oui, je vous invite, personnellement, à entrer en matière pour l'achat de ce terrain et surtout de ne pas oublier d'avoir contact avec l'équipe de Berne. Je suis sûr que si on leur serait un peu les boulons, il pourrait y avoir quelque chose derrière. En effet, la parcelle du décret, à mon sens, ne se prête

pas pour un bâtiment. Il se prêterait pour des places de parc ou d'autres choses.

**La Présidente.** Est-ce que, M. le Député Louis Duc, vous êtes prêt pour présenter votre proposition?

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Merci M<sup>me</sup> la Présidente, excusez-moi encore.

Le projet de renvoi propose au Conseil d'Etat d'entamer des discussions avec les organes propriétaires, donc avec Météo-Suisse, ce qui veut dire avec la Confédération, pour envisager une solution qui permettrait au GYB de pouvoir acquérir une parcelle sur son terrain, voire de faire un échange avec la parcelle qui est en aval, etc. Donc, ce serait très, très facile. Si vous regardez, vous verrez que la station météo va très bas dans la parcelle; donc elle est presque adjacente à la parcelle qui est prévue pour l'agrandissement. Voilà, c'est simplement cela.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). J'ai juste une toute petite question au commissaire du Gouvernement. Vous avez parlé de 18 000 m<sup>2</sup> de possibilité de construire. Maintenant, avez-vous une appréciation de la direction, à savoir combien de milliers de m<sup>2</sup> elle aurait besoin? L'an passé, on a eu une évaluation par un géographe de la région lausannoise qui nous avait fait des projections dans le futur concernant les élèves. Il s'avère que dans la Broye, la démographie estudiantine va aller, pas en exponentiel, mais quand même dans un domaine qui nécessitera certainement un agrandissement du Gymnase, ça c'est sûr; mais le volume de l'agrandissement, cela ne m'est pas tout à fait clair.

**Le Rapporteur.** Tout d'abord, je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés au nom de leur groupe ou en leur nom personnel. Je constate que la majorité est d'accord avec l'entrée en matière. Nous débattons peut-être tout à l'heure de la possibilité d'un renvoi; ceci sera sous l'effet d'une votation.

M. le Commissaire a répondu à toutes les questions. Il s'agit là de chaque répondant qui est satisfait des réponses qui ont été orchestrées d'entente avec la direction du GYB et les instances propriétaires des autres terrains.

Quant à l'autre possibilité, on a toujours éventuellement une opportunité de discussion. Il est vrai que l'évolution au cours des années pourrait être modifiée. En ce sens, aujourd'hui, nous sommes devant le fait accompli d'un achat de terrain. Dans le cadre de la réalisation, à ce moment-là, pourquoi ne pas utiliser toutes les questions qui ont été posées et les remarques qui ont été faites? Je laisse le soin à M. le Commissaire d'en prendre note. Quant à moi, je vous remercie d'accepter l'entrée en matière et, conformément à la majorité de la commission, d'accepter ce décret tel que présenté par le Conseil d'Etat.

**Le Commissaire.** Je remercie les groupes qui ont accepté l'entrée en matière. Dans mon introduction, j'ai eu l'occasion de donner tous les éléments de détail. J'aimerais simplement relever, concernant la demande de renvoi qui est faite par M. Duc, que contact a été pris aussi avec la direction de



MétéoSuisse, à savoir avec le professeur Calpini, qui est l'un des quatre directeurs, responsable des mesures et des données et qui nous écrit très clairement: «Je vous confirme que nous tenons à une protection stricte de toute cette zone.» On peut toujours entrer en discussion, je veux bien. Ce terrain n'est visiblement pas à vendre de leur côté. Pour moi, la situation est très claire, même si on peut reprocher à la Commune de Payerne de vouloir mettre des garanties. Simple, on a disposition ce terrain et je crois que c'est l'occasion qu'il faut saisir maintenant.

Je n'ai pas la même appréciation que vous. En commission, nous sommes allés visiter ce terrain. Je ne dirai pas que c'est un terrain escarpé et que la lumière n'y pénètre pas. Je crois que c'est quand même une zone où il y aura du soleil, qui est ouverte. Je ne crois pas que les étudiants et professeurs qui y seront déprimeront rapidement. Ils ne déprimeront pas du tout. Je crois que cet endroit est très bien placé. Cela forme une unité aussi avec les bâtiments existants.

En revanche, je n'ai pas de réponse pour M. le Député Zadory, parce qu'il n'y a pas d'étude du bâtiment tel quel. Je vous ai dit le chiffre maximal théorique. J'ai fait allusion à un travail qui doit avoir lieu. Qu'est-ce que nous mettrons dans cette partie? Comme vous le savez, dans le GYB, il y a la partie gymnasiale, mais il y a également l'Ecole de commerce et l'Ecole de culture générale. Peut-être la réflexion se fera non pas sur combien de classes en plus pour les 200–300 élèves qu'on imagine démographiquement en plus; mais qu'on se dira que, tiens, organiquement, on met dans le nouveau bâtiment tout ce qui concerne, par exemple, l'Ecole de commerce et ceux qui font les maturités spécialisées; ou on mettra plutôt l'Ecole de culture générale, rassemblée à cet endroit-là; et le reste, on le laissera dans l'autre bâtiment.

C'est plutôt cette décision d'organisation qui déterminera après quel bâtiment on pourra avoir. On ne va pas faire le plus grand bâtiment maximal pour le maximal de places, bien entendu. Je suis allé le plus loin en vous donnant ce qu'on peut en termes techniques, ce que l'on connaît, mais le pas suivant, c'est vraiment un projet de bâtiment avec une réflexion architecturale, une analyse de détail des besoins au moment donné. Là, il ne s'agit que de l'achat du terrain. Je ne peux pas et ne veux pas m'avancer dans un domaine qui n'est ni le mien professionnellement, ni dans les éléments de compétences politiques que j'ai personnellement maintenant.

Je vous recommande vivement d'accepter ce crédit d'achat, si on peut le dire, et de refuser ce renvoi.

- > L'entrée en matière étant acceptée, il est passé au vote sur la demande de renvoi.
- > Au vote, la demande de renvoi est refusée par par 74 voix contre 22. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB),

Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 22.*

*Ont voté non:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 74.*

*Se sont abstenus:*

Gander (FV, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 2.*

## Lecture des articles

### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'article premier délimite l'acquisition par le canton de Fribourg, conjointement avec le canton de Vaud, pour une part égale de la parcelle N° 4949 du cadastre de la Commune de Payerne.

> Adopté.

### ART. 2

**Le Rapporteur.** L'art. 2 mentionne le montant, dont 1 681 120 francs pour le terrain.

> Adopté.

### ART. 3

**Le Rapporteur.** L'art. 3 mentionne le crédit d'engagement ouvert auprès de l'Administration des finances.

> Adopté.

## ART. 4

**Le Rapporteur.** L'art. 4 mentionne que cette acquisition sera comptabilisée sous la rubrique «Achat de terrain».

> Adopté.

## ART. 5

**Le Rapporteur.** L'art. 5 dénote les dépenses nécessaires à cette acquisition, lesquelles seront activées au bilan de l'Etat.

> Adopté.

## ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix contre 1. Il y a 12 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 86.*

*A voté non:*

Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Bertschi (GL, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 12.*

—

## Projet de loi 2014-DICS-48 portant adhésion à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des Hautes écoles (concordat sur les Hautes écoles)<sup>1</sup>

Rapporteure: **Andrea Burgener Woeffray** (PS/SP, FV).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

## Entrée en matière

**La Rapporteuse.** Nous décidons aujourd'hui l'adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des Hautes écoles. La Commission des affaires extérieures a examiné avec beaucoup d'intérêt et avec une attention particulière le présent objet. Elle a traité ce sujet en août 2012 déjà, quand elle a proposé de renoncer à la constitution d'une commission interparlementaire – une CIP – de consultation. Elle jugeait à ce moment-là qu'une CIP n'amènerait pas un résultat satisfaisant, au vu des intérêts divergents entre les cantons universitaires et non universitaires.

Par contre, elle a examiné le projet de concordat le 7 septembre 2012, en présence des conseillers d'Etat Isabelle Chassot et Beat Vonlanthen. Le 11 novembre 2012, la CAE a adressé un courrier à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport en apportant son soutien au projet et en demandant de tenir le Parlement régulièrement informé, par le biais du rapport d'activités annuel du Conseil d'Etat d'une part et du rapport quadriennal de la Conférence suisse d'autre part. Durant cette période et jusqu'à l'aboutissement du texte final du concordat le 20 juin 2013 par la CDIP, son contenu a pu être maintenu et a été amélioré en faveur de notre canton. Le 4 juillet 2014, la CAE a pu discuter du projet de loi portant adhésion à ce concordat, en présence du conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen et de la cheffe du Service des affaires universitaires, M<sup>me</sup> Vauthey. Nous les remercions pour leurs disponibilités et pour la discussion fructueuse. Encore une fois, notre commission a pu se rendre compte de la fine mécanique entre la Constitution fédérale, qui oblige les cantons à coordonner par voie contractuelle l'exercice de leurs compétences en matière des Hautes écoles, la LEHE qui en découle et qui fixe le cadre pour une politique coordonnée des Hautes écoles au niveau national et le présent concordat qui constitue la base légale de la part des cantons pour la signature d'une convention de coopération avec la Confédération. Le concordat règle la collaboration des cantons

<sup>1</sup> Message pp. 1816ss.

concordataires entre eux et avec la Confédération, en vue d'une coordination dans le domaine suisse des Hautes écoles. Les Directeurs de l'instruction publique des cantons universitaires qui ont adhéré au concordat ont un siège octroyé dans l'organe le plus important, le Conseil des Hautes écoles. C'est dans ce Conseil que les décisions les plus importantes seront prises. Notre Directeur de l'instruction publique sera dans la situation délicate où il devra représenter l'ensemble des Hautes écoles fribourgeoises, donc l'Université, la HEP et les quatre Hautes écoles (HES-SO//FR), mais dont il sera seulement partiellement en charge à l'intérieur de notre canton.

La commission a eu un échange ouvert à ce sujet avec le conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, qui verra mettre en place une procédure appropriée de gestion d'informations lorsque les quatre Hautes écoles fribourgeoises seront regroupées sous la Direction de l'économie. En décidant ainsi, le Conseil d'Etat n'a certainement pas choisi la formule la plus appropriée pour défendre les intérêts de notre canton dans le cadre de ce concordat.

Chaque canton qui adhère au concordat participera au financement des organes communs. Différentes clés de répartition ont été établies pour financer les différents organes de ce concordat. Alors que la participation totale du canton de Fribourg a été chiffrée à 197 156 francs dans le message (pages 3 ou 19, selon les langues), le commissaire du Gouvernement a informé la CAE que le budget pour 2015 sera en-dessous de ce montant, tout en gardant en vue que les différents organes n'auront pas encore atteint leur vitesse de croisière en 2015.

Lors de sa séance du 4 juillet 2014, la CAE a voté à l'unanimité des membres présents le projet de loi portant adhésion à ce concordat et vous invite à en faire de même.

**Le Commissaire.** Je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour sa présentation très complète de la raison d'être de ce concordat, de son importance pour la mise en place des organes de la politique suisse des Hautes écoles et pour le canton de Fribourg, en tant que canton en charge – en allemand, on parle de Trägerkanton qui, je crois, est encore plus clair – pour l'Université, la HES-SO//FR et la HEP.

Je me limite ici à quelques considérations concernant certains points.

La procédure d'adhésion au concordat sur les Hautes écoles est en cours dans pratiquement tous les cantons. A ce jour, cette procédure est terminée dans sept cantons, dont deux cantons universitaires. Dans trois autres cantons, dont un universitaire, l'adhésion a déjà reçu l'aval du Parlement, mais les délais référendaires ne sont pas échus. Les Parlements sont déjà saisis dans la plupart des cantons restants.

Pour que le concordat entre en vigueur, l'adhésion des quatorze cantons, dont huit cantons universitaires, est nécessaire. On en est à dix cantons et trois universitaires. C'est seulement à ce moment que le président ou la présidente de la Conférence des cantons concordataires pourra signer la convention avec la Confédération, convention qui elle-même permettra la mise en place des organes communs prévus dans la loi fédérale sur l'encouragement à la coordination

des Hautes écoles. Ce concordat est donc indispensable pour créer le nouveau système de gouvernance des Hautes écoles, réalisant donc les dispositions de l'art. 63a de la Constitution suisse. L'adhésion du canton de Fribourg au concordat lui permettra de jouer un rôle important dans ce nouveau système, car il disposera d'un siège non seulement dans la Conférence plénière des Hautes écoles, mais aussi au Conseil des Hautes écoles.

Les nouveaux organes prendront des décisions concernant tous les types de Hautes écoles, Universités, HES, HEP et Ecoles polytechniques, ceci naturellement uniquement dans les limites des compétences qui leur sont conférées et qui sont de nature politique. En tant que Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport, je serai donc membre de la Conférence des Hautes écoles et du Conseil des Hautes écoles, ceci pour y représenter les intérêts de toutes les Hautes écoles fribourgeoises, y compris la HES-SO//FR qui sera rattachée à la Direction de l'économie et de l'emploi.

Mais je tiens à vous rassurer, nous avons déjà prévu, avec mon collègue, le Directeur de l'économie, ainsi qu'avec le directeur général de la HES-SO//FR, des échanges qui doivent me permettre d'assurer cette représentation en toute connaissance de cause. Nous allons nous informer mutuellement des discussions en cours, avant chaque séance bien entendu, et des décisions qui seront prises à différents niveaux. Une rencontre avec l'entier de la direction de la HES-SO//FR est également prévue, au minimum une fois par année.

Quant au financement des organes communs, il est assuré à moitié par la Confédération et à moitié par tous les cantons, ceci partiellement en fonction du nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les Hautes écoles qui sont sises dans chacun des cantons et partiellement en fonction de la population cantonale. Dans le message, le Conseil d'Etat a annoncé le montant tel que calculé par la CDIP, selon la projection qui avait été faite à l'ouverture du processus d'adhésion en été 2013. A présent, les budgets 2015 de ces organes ayant été approuvés, la contribution totale du canton de Fribourg qui en résulte est inférieure de 20 650 francs. Vous trouvez le tableau à la page 3 du message. La participation aux coûts de la Conférence suisse des Hautes écoles sera de 5802 francs et non pas de 20 815 francs. La participation aux coûts de la Conférence des recteurs des Hautes écoles et du Conseil d'accréditation et de son agence, sera de 170 712 francs et non de 176 350 francs. Soit, au total, une participation de 176 514 francs contre les 197 165 francs mentionnés dans le message.

La prévision de la CDIP a été basée sur les budgets des organes actuels de ces dernières années. Or, comme la nouvelle Conférence sera présidée par un conseiller fédéral, la Confédération prend à sa charge les coûts du secrétariat qui sera situé auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. Il n'est pas exclu aussi, bien entendu, que le budget 2015 soit particulièrement bas, car les travaux doivent démarrer. Toutefois, il est sûr que la contribution du canton de Fribourg ne dépassera pas ces prochaines années celle annoncée dans le message, qui, je le rappelle, est aussi inférieure à la contribution actuelle.

Je tiens aussi à souligner que même si la population de notre canton augmente un peu plus que la moyenne nationale, cette augmentation, vu le système de financement, n'aura qu'une très faible influence sur notre contribution.

Pour conclure, au nom du Conseil d'Etat, je vous demande donc d'adopter cette loi d'adhésion au concordat des Hautes écoles, qui contribuera à la réalisation du nouveau paysage suisse des Hautes écoles et qui nous assure une place dans les organes politiques communs à la Confédération et au canton.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Ce concordat sur les Hautes écoles, qui remplace le concordat intercantonal de coordination universitaire, va dans le sens de l'article constitutionnel sur les Hautes écoles, notamment quant à la conclusion d'accords et la délégation des compétences. L'Université, la HEP et la HES-SO//FR sont les établissements concernés; donc nous avons deux entités qui seront prochainement rattachées à la Direction de l'économie et de l'emploi. Nous sommes, avec ce concordat, typiquement dans un objet sur lequel la collaboration des deux Directions sera primordiale et nous souhaitons que celles-ci collaborent pleinement, comme cela avait été dit lorsque nous traitons la loi sur la HES-SO//FR. Je ne partage pas les craintes de M<sup>me</sup> la Rapporteuse concernant des doutes sur la collaboration. Je veux faire confiance à nos deux Directions pour que la collaboration se fasse de manière pas à 100%, mais à 120%. Il est clair que si la collaboration ne devait pas être totale et qu'il y avait un problème, nous interviendrons pour corriger cela. Nous apporterons aussi une vision attentive à la partie consacrée à ce concordat dans le rapport d'activités du Conseil d'Etat.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a également pris note des coûts estimés, qui se révèlent être moins élevés que dans la situation actuelle. Mais nous notons qu'en raison de la croissance démographique, la part fribourgeoise au financement peut augmenter. Néanmoins, nous avons retenu que M. le Conseiller d'Etat a qualifié en commission cette possible augmentation de, je cite, très faible, vu le gros des coûts qui est pris en charge par la Confédération.

Sur ce, c'est à l'unanimité que le groupe de l'Union démocratique du centre accepte ce projet de loi.

**Lambelet Albert** (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a analysé la présente loi sur le concordat des Hautes écoles et a constaté que cette dernière est soumise à votre approbation, en raison de l'application du nouveau droit constitutionnel et de son art. 63a, droit régissant la coordination des Hautes écoles. Cet article prévoit, entre autres, à son al. 4, que pour accomplir leurs tâches, la Confédération et les cantons concluent des accords et délèguent certaines compétences à des organes communs. La loi fixe les compétences et les principes organisationnels. Ce concordat proposé fixe des objets tels que la composition des Hautes écoles, la pondération des voix, la participation financière aux différents organes, les tâches de la Conférence des cantons concordataires et une structure organisationnelle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du nouveau paysage suisse des Hautes écoles. Il constitue l'aboutissement d'un long processus et permettra à notre canton d'intégrer pleinement le nouveau système de formation.

C'est la raison pour laquelle, à l'unanimité, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique acceptera cette loi.

**Castella Romain** (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de cette proposition d'adhésion à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des Hautes écoles. Il adhère bien entendu au principe. Il pense également que nos deux Directeurs concernés seront pleinement capables de s'organiser pour qu'une voix unanime du canton de Fribourg soit bien représentée avec ses onze voix au sein de cette Conférence et nous leur faisons parfaitement confiance.

Dans ce sens, le groupe libéral-radical entre en matière et acceptera à l'unanimité ce projet.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Als Universitätskanton wird der Kanton Freiburg für das Zustandekommen des Hochschulkonkordats eine wichtige Rolle spielen. 14 Kantone, davon 8 Universitätskantone, müssen dem Konkordat beitreten. Wie sie gehört haben, sind nach dem neusten Stand 7 Beitritte bereits in Kraft und viele andere Kantone haben bereits zugestimmt. In noch anderen Kantonen ist der Parlamentsbeschluss, wie in Freiburg, jetzt im Herbst traktandiert. Man konnte vorgestern in der Presse lesen, dass die vorberatende Kommission des Kantons Luzern den Beitrittsbeschluss – wie unsere Kommission – einstimmig gefasst hat.

Grundsätzlich steht somit faktisch nichts mehr im Wege, dass das Konkordat zustande kommt.

Ich weiss, dass bereits intensivste Vorbereitungsarbeiten für den Start des neuen Hochschulsystems nach HFKG im Gange sind, das mit an Sicherheit grenzender Wahrscheinlichkeit am 1. Januar 2015 in Kraft treten wird.

Mit dem Zustandekommen dieses Hochschulkonkordats dürfen wir Freiburgerinnen und Freiburger uns freuen, dass unser Bildungsdirektor automatisch eines von 14 Mitgliedern des künftigen Hochschulrates sein wird, in welchem die wichtigsten Entscheidungen für die Zukunft der schweizerischen Hochschullandschaft gefällt werden – dies als Vertreter des Kantons Freiburg, der Träger ist einer anerkannten Universität, Mitträger einer anerkannten Fachhochschule und Träger einer anerkannten Pädagogischen Hochschule.

Mit diesen paar Bemerkungen lade ich Sie im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion ein, auf den Gesetzesentwurf einzutreten und dem Konkordat zuzustimmen.

**La Rapporteuse.** Je remercie d'abord tous les intervenants pour l'accord et le soutien à ce projet de loi portant adhésion à ce concordat. Je ne veux pas ouvrir à nouveau le débat que nous avons eu lors du traitement du projet de loi sur la HES-SO//FR.

Après la discussion à la CAE, les membres présents ont pu se rendre compte que la formule choisie n'était pas, et je le main-

tiens, la plus appropriée. Par contre, les propos du conseiller d'Etat aujourd'hui sont plutôt rassurants. La CAE aura sûrement et certainement l'occasion de se renseigner sur le bon suivi de ce dossier et nous nous en réjouissons.

**Le Commissaire.** Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés pour l'acceptation de cette entrée en matière. J'ai parlé de la HES-SO; et évidemment je parle de la HES-SO// Fribourg.

Je relève juste une petite remarque; je ne l'ai pas mentionné mais, à la page 2, Fribourg a onze points dans le nouveau système; là aussi, il a été refait un calcul plus précis; et maintenant nous avons treize points. Donc, on n'a pas perdu d'importance.

J'aimerais encore vous dire une seule chose: si vous acceptez ce décret, cette loi entre en vigueur après le délai référendaire. Donc, il y aura une publication dans la feuille officielle traditionnelle, 30 jours de délai référendaire et ensuite l'entrée en vigueur, probablement en novembre. La CDIP, qui a accepté le concordat, regarde ensuite combien de cantons ont fini ce processus, y compris le délai référendaire; et quand il y en a quatorze, respectivement au moins huit universitaires, elle décide de l'entrée en vigueur du concordat. A ce moment, il y a la réalité qu'il faut du côté des cantons concordataires – il faut aussi ensuite nommer un président – pour rencontrer la Confédération et signer la convention qui met en application la loi fédérale, qui met en application l'article constitutionnel.

Avec cette description du processus, j'ai terminé.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

- > Adopté.

### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**La Rapporteuse.** Herr Staatsrat Siggen hat uns soeben über das komplizierte Verfahren des Inkrafttretens dieses Gesetzes informiert. Ich habe keine weiteren Bemerkungen.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

### ART. 1 À 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP).  
Total: 83.

**Mandat 2014-GC-58 Nicolas Kolly/Roland Mesot/Yvan Hunziker/André Schoenenweid/Patrice Morand/Jean-Pierre Doutaz/Gabriel Kolly/Alfons Piller/Emanuel Waeber/Stéphane Peiry (formation d'imams à l'Université de Fribourg)<sup>1</sup>**

## Prise en considération

**Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC).** La religion est une affaire privée et ce n'est pas à l'Etat de former des religieux, que ceux-ci soient catholiques, protestants, musulmans, bouddhistes ou autres. Cependant, une formation étatisée de théolo-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 26 février 2014, BGC mars 2014 p. 721; réponse du Conseil d'Etat le 11 juin 2014, BGC juin 2014 pp. 1447ss.

giens chrétiens peut trouver sa justification pour des raisons culturelles et historiques. Cette formation de théologiens chrétiens est surtout acceptable, eu égard au statut de droit public octroyé par notre Constitution cantonale – et donc par le peuple fribourgeois – aux Eglises catholique et réformée, mais cela doit rester l'exception. Si, aujourd'hui, nous donnons suite à cette demande d'ouvrir un Centre pour l'Islam, devons-nous en ouvrir un pour chaque religion et chaque croyance?

Pourquoi les mandataires refusent-ils l'ouverture de ce centre?

En premier lieu, il n'est pas concevable d'investir de l'argent public, alors que notre canton est en pleine période d'austérité. L'Université doit aussi faire un effort et ne pas gaspiller l'argent du contribuable. C'est le rôle de ce Parlement de définir les priorités. Pour les mandataires, la mise en place d'une formation complémentaire destinée, entre autres, aux imams n'est pas une priorité. Je me pose vraiment la question de savoir si l'Université n'a pas trop d'argent pour développer de tels projets, cela d'autant plus qu'aujourd'hui, il n'y a aucune certitude quant à un éventuel financement externe de la Confédération.

Deuxièmement, concernant la formation proprement dite, on nous répète, on nous l'a répété plusieurs fois, que ce n'est pas une formation coranique, mais qu'il s'agit plutôt d'une formation sur la réalité suisse et que cette formation serait aussi destinée aux personnes en contact avec les musulmans. Mais, mesdames et messieurs, les personnes suisses en contact avec les musulmans n'ont pas besoin d'une formation qui leur apprendrait la réalité suisse; ils la connaissent déjà. Si les imams veulent se confronter à la réalité suisse et acquérir des compétences sur, je cite le Conseil d'Etat, «le christianisme, le droit et l'histoire suisse et encore des compétences pédagogiques», eh bien, qu'ils suivent les cursus existants. L'histoire et le droit sont déjà enseignés à l'Université de Fribourg. Ils seront d'autant mieux intégrés. A ce sujet, je rappelle qu'il existe déjà au sein de notre Université l'Institut pour le droit des religions que j'ai moi-même suivi et qui permettrait aux imams d'apprendre la réalité suisse, comme le souhaite le Conseil d'Etat.

Enfin, j'ai été particulièrement choqué que l'un des arguments pour l'ouverture de ce centre soit la réponse du Conseil d'Etat – et donc la réponse aussi de l'Université – au manque d'intérêt des étudiants pour la Faculté de théologie. Mais, M. le Conseiller d'Etat, devons-nous transformer aussi nos églises en mosquées, puisque les gens vont moins à l'église et se désintéressent des églises? Je crois qu'au contraire, nous devons réaffirmer notre soutien et notre reconnaissance à ce qui est fait aujourd'hui au sein de la Faculté de théologie catholique de Fribourg.

En définitive, nous ne nous opposons pas à l'ouverture d'un tel Centre en Suisse ou même à Fribourg, mais nous nous opposons que ce Centre soit à la charge de notre canton et qu'il soit ouvert au sein de cette Faculté de théologie catholique.

Enfin, et même si cela n'a aucun rapport avec notre débat, aucun rapport, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée, alors que nous discutons de la place à donner à l'Islam dans notre système de formation, eh bien, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour les chrétiens massacrés au Moyen-Orient. Car si nos racines sont chrétiennes, les racines de la chrétienté sont au Moyen-Orient. Aujourd'hui, ce sont donc nos propres racines qui sont exterminées par les djihadistes.

Je vous remercie de soutenir ce mandat interpartis que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité.

**Ganiox Xavier** (PS/SP, FV). Le mandat qui nous est présenté, s'il ne se cache pas d'être populiste, se révèle également et surtout erroné, simplificateur et inutilement provocateur.

Erroné, parce que les principaux arguments avancés sont faux. La crainte d'une aggravation des difficultés financières pour notre canton n'est pas fondée, car la création du Centre suisse Islam et société est non seulement vectrice d'une contribution importante de la Confédération, mais aussi le prélude à la venue de nouveaux étudiants et chercheurs qui s'établiront et participeront au tissu économique dans notre canton.

La peur de la constitution d'une Faculté coranique est agitée comme un épouvantail, alors que tant le Conseil d'Etat, l'Université que la Faculté de théologie ont écarté avec insistance cette perspective. Ni la volonté, ni la possibilité de la faire sont réunies. Le souci de voir la Faculté perdre son caractère catholique n'a aucune consistance, puisque la coordination du Centre sera placée sous l'égide de théologiens catholiques et parce que l'attrait pour les domaines classiques de la théologie sera renforcé par la création même de ce Centre.

Enfin, affirmer que l'offre de formation continue dispensée aujourd'hui par la Faculté de droit suffit, cela ne tient pas. L'ambition du Centre est de consolider les compétences, tant interdisciplinaires qu'interfacultaires, et la réserver à une seule Faculté serait contre-productif et dénué de sens. L'ensemble des arguments présentés par ce mandat ne résiste ni à l'épreuve des faits, ni à l'exposé des objectifs qui sous-tendent la volonté de créer le Centre.

Le mandat est aussi simplificateur en présentant le projet de Centre comme une menace pour notre Université et nos valeurs. Il cherche à empêcher notre canton de se doter d'un centre de compétences national d'audience internationale qui ferait de Fribourg une référence en termes d'études et de compréhension de l'Islam. Or il n'est pas meilleur moment qu'à présent pour chercher cette compréhension et saisir la complexité de cultures religieuses différentes. Pas un journal, pas une chaîne de télévision ou de radio qui ne rappelle, jour après jour, les guerres et les drames qui se jouent en terres d'Islam. De Gaza à Tripoli, de Damas à Bagdad, les théâtres se multiplient, les drames vécus par les populations civiles, sous le coup des extrêmes religieux, prolifèrent. Se priver d'une capacité d'analyse et de dialogue se révélerait anachronique et dommageable. Se couper de la possibilité de démontrer l'efficacité des normes et institutions démocratiques qui sont

les nôtres serait une preuve d'arrogance et d'égoïsme. Mais surtout ce mandat est une provocation. S'opposer à la volonté de contribuer à l'intégration harmonieuse des communautés musulmanes dans notre société, c'est un acte délibéré de fermer les yeux sur les enjeux qui traversent notre pays, de renoncer à la cohabitation avec des cultures et confessions qui diffèrent des nôtres. En ce sens, le mandat qui nous est proposé ne fait que mettre de l'huile sur le feu. Il encourage l'amalgame, l'a priori et consacre le refus du dialogue inter-religieux. En quelque sorte, ce mandat est le meilleur argument des extrémistes qu'il cherche à condamner et invite à répondre au fondamentalisme par la radicalité. Ce mandat ne propose rien d'autre qu'une montée en symétrie dans le rejet de l'autre et une escalade sur l'échelle de l'incompréhension.

Ce mandat se doit d'être rejeté et notre groupe se prononcera en ce sens.

**Morand Patrice** (PCD/CVP, GR). Les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, après un débat très nourri, sont partagés. Partage, c'est un nom très utilisé chez les chrétiens, synonyme de tolérance, d'acceptation des autres, dans ma religion catholique et dans celle d'un bon nombre d'entre nous. Nous sommes partagés pour plusieurs raisons.

La formation des imams a été décidée et proposée par l'Université de Fribourg sans le communiquer auparavant aux membres du Sénat. Ceci n'est, à notre avis, pas acceptable et on se trouve mis devant le fait accompli. L'ouverture et le dialogue entre les décideurs de l'Université et le Sénat ne sont pas respectés.

Le peuple et tous les contribuables fribourgeois financent l'Université par des montants très importants. Aujourd'hui, on parle d'un montant supplémentaire de 250 000 francs à trouver dans le budget de l'Etat. Ce montant pourrait être utilisé certainement à d'autres fins, sachant que l'on a voté des mesures d'économies il n'y a pas très longtemps. Je crois savoir que le bouclement du budget 2015 va se faire dans la douleur.

Il est aussi répondu dans le message du Conseil d'Etat que la Confédération amènera le même montant que le canton; ce qui est très bien. Mais alors que la Confédération finance toute seule cette formation. Cette formation devrait profiter à une très grande majorité de personnes domiciliées hors du canton.

Il est encore mentionné dans le développement du Conseil d'Etat que la Faculté de théologie ne voit pas le Centre suisse Islam et société comme un risque pour son caractère catholique. Toutefois, une partie des membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique doute fort de cette affirmation.

Pour toutes ces raisons, une petite majorité de notre groupe soutiendra le mandat demandant que l'Université renonce à la création de cette formation des imams.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). L'Université de Fribourg désire créer un Centre suisse Islam et société. Loin de moi et

du groupe libéral-radical l'idée de vouloir comparer les différentes religions, voire de les opposer l'une contre l'autre. C'est plutôt sur l'aspect des besoins, voire des priorités que notre canton doit mettre dans l'enseignement de notre Université que notre groupe s'est attaché à étudier ce mandat.

En effet, à l'heure où les vaches grasses, en termes de finances, sont derrière nous, il est important que notre exécutif cantonal définisse une stratégie claire pour notre Université, car on sait aujourd'hui que l'enveloppe budgétaire se réduit pour l'enseignement universitaire et que l'Université a dû fermer l'enseignement de la filière en formation en pharmacie par manque de moyens et ce contre l'avis négatif de la Faculté des sciences et des étudiants. Qu'il manque de pharmaciens ou de médecins parce qu'on ne peut pas financer d'autres classes, comment voulez-vous faire comprendre à nos citoyens que nos besoins en médecine sont limités à un *numerus clausus* par manque d'argent et qu'en même temps, on finance un Centre suisse Islam et société et qu'on ne peut pas financer d'autres projets?

Non, M. le Commissaire, le canton doit définir ses priorités et je pense que ce Centre n'en est pas une. Si de l'argent il y a, nous avons plus besoin de pharmaciens ou de médecins que de personnes qui étudient l'Islam. Notre population ne comprendrait pas qu'on donne une enveloppe budgétaire et que nous n'ayons pas un mot à dire pour quoi notre Université dépense cet argent.

D'ailleurs, le Conseil d'Etat le sait puisque, dans une réponse à une question déposée par notre collègue Gamba, le Conseil d'Etat répond: «Suite à l'annonce des mesures structurelles et d'économies, l'Université a dû renoncer aux moyens supplémentaires aussi bien pour la pharmacie que pour ce Master. Sollicité par le Conseil d'Etat pour définir les priorités et annoncer des mesures structurelles, le Rectorat a proposé d'analyser la suppression des programmes incomplets.» L'Université est importante pour le développement de notre canton, mais on se doit de lui dire lorsqu'on a l'impression qu'elle fait fausse route et c'est le cas ces derniers temps.

M. le Commissaire, Mesdames et Messieurs les Députés, si vous arrivez à faire comprendre à vos citoyens que vous représentez que leur argent sert plus à financer un Centre suisse Islam et société plutôt que financer et former des médecins ou autres pharmaciens, alors vous avez raison de refuser ce mandat.

Mais, si dans le cas contraire, alors on se doit d'accepter ce mandat. C'est ce que va faire une très large majorité du groupe libéral-radical en acceptant ce mandat.

**Kaelin Murith Emmanuelle** (PDC/CVP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du Sénat de l'Université, désignée par le Conseil d'Etat.

Le dépôt du mandat 2014-GC-58 par dix députés de notre Parlement est bien l'expression d'un questionnement que nous avons tous. Quelle place réserver à l'Islam dans notre société? Le dépôt du mandat a le mérite d'ouvrir le débat sur cette question délicate. Mais l'intervention de notre Parlement m'apparaît comme inappropriée et porte atteinte à

l'autonomie de l'Université. L'autonomie de l'Université est pour moi un principe fondamental d'un état démocratique au même titre que d'autres principes, comme notamment celui de la séparation des pouvoirs ou de la liberté de la presse. Un autre principe fondamental est celui de la proportionnalité. Ainsi l'intervention de notre Parlement serait justifiée dans l'hypothèse où les choix de l'Université seraient manifestement hors du champ de sa compétence ou en contradiction avec sa mission.

La création de ce Centre, qui permettra une meilleure compréhension mutuelle de tous les intervenants, défendue par M. le Recteur Guido Vergauwen, dominicain, en accord avec la Confédération suisse, soutenue par la Conférence des évêques suisses et saluée par notre évêque Charles Morerod, est de la compétence de l'Université.

Je ne doute pas que les responsables de l'Université, compte tenu de la sensibilité invoquée, seront vigilants quant au fonctionnement de ce Centre et qu'une attention particulière sera portée à la communication externe que nous sommes en droit d'attendre.

Ainsi je vous demande de bien vouloir, au nom du respect de nos institutions, rejeter ce mandat et accorder notre confiance aux responsables désignés.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Le mandat a le mérite de lancer une discussion sur le rôle de l'Islam dans notre société. Mais, à l'origine du Centre suisse Islam et société, dont ce mandat parle, se trouve la volonté politique résultant de travaux de recherche suisses de créer dans notre pays un lieu où les musulmans puissent comprendre les fondements de l'Islam et l'interprétation de ses normes dans un contexte helvétique.

L'Université de Fribourg a été choisie comme lieu d'accueil, car elle incarne une longue tradition de recherche et d'enseignement dans le domaine du dialogue interreligieux. Ce choix constitue une reconnaissance des compétences de notre Université dans ce domaine. D'autres Universités n'ont clairement pas été choisies. Dans la nouvelle LEHE, la Confédération prévoit trois types de soutien financier aux Hautes écoles, parmi lesquels les contributions liées à des projets. Parmi les tâches pour lesquelles les contributions liées à des projets pourront être allouées pendant la période 2017 à 2020, on trouve notamment, je cite, «la création de centres de compétences d'importance nationale soutenue conjointement par plusieurs Hautes écoles».

A l'heure actuelle, notre Faculté de théologie catholique, avec deux autres Hautes écoles suisses – une d'elles avec une Faculté de théologie réformée – et un groupe de recherche sont en train de travailler sur un concept de projet nommé Centre suisse Islam et société. Au début de l'année prochaine, le nouveau Conseil suisse des Hautes écoles va décider quel projet il va accepter. Etant donné ses qualités et la volonté politique forte qui le sous-tend, le projet a toutes les chances d'être retenu.

Si le présent mandat est accepté aujourd'hui par le Grand Conseil, le canton perd ou risque de perdre des centaines

de milliers de francs de subventions fédérales qui iront vers d'autres Universités et d'autres cantons. Il serait extrêmement dommage pour le canton de Fribourg, et en particulier pour sa Faculté de théologie, de priver cette dernière de cette grande chance de devenir un Centre suisse réputé et avec cela de renforcer l'Université. La recherche et l'enseignement dans notre Haute école vont profiter à l'Université de Fribourg, aux Suisses et aux musulmans. Il n'a pas d'autres buts que de renforcer la coexistence pacifique entre les différentes religions en Suisse.

Tout est dit dans cette dernière phrase.

Wollen wir lieber, dass die schweizerischen Moslems von Imams Predigen hören, die aus fundamentalistischen Ländern importiert werden und die die Eigenheiten der Schweiz nicht kennen oder doch lieber von muslimischen Theologen, die an unserer offenen und transparenten Fakultät studiert haben?

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Je voudrais déclinier mes liens d'intérêts avec le sujet qui nous concerne aujourd'hui: il n'y en a pas, je suis athée. Je constate, malgré ce fait, en tant qu'être humain, que toutes les sociétés du monde ont, à un certain moment, développé des pratiques religieuses, ceci depuis pratiquement des temps préhistoriques: au moment où on commence à parler de culture humaine, effectivement, on commence à enterrer ses morts, on commence à pratiquer des rites et cela dans toutes les sociétés du monde.

Si les religions ont permis à beaucoup de personnes d'élever leur âme, force est de constater aussi qu'elles ont engendré énormément de conflits. On en avait terminé, on l'espérait, avec les grands conflits mondiaux avec la fin de la Guerre froide en 1989–1990. Il a fallu, il y a treize ans moins un jour, le 11 septembre, qu'un nouveau grand conflit mondial, cette fois pas politique, mais religieux, s'amorce. Et depuis, et je ne peux pas m'empêcher de faire le lien entre ces événements mondiaux et le mandat qui nous est proposé aujourd'hui, malheureusement, la situation ne s'améliore pas, les uns et les autres se rejetant des fautes que je n'ai pas envie de commenter ici. On a parlé dans un sens comme dans l'autre d'axe du mal, envenimant des situations et ne cherchant pas forcément à trouver des solutions pacifiques à ce conflit qui s'étend à la planète entière aujourd'hui.

La possibilité pour l'Université de Fribourg de jouer un rôle dans le débat mondial qui concerne toutes nos sociétés, hé bien, je crois que ce rôle est essentiel. La tradition de la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg n'est pas à prouver. Aujourd'hui, bien sûr, on pourrait dire pourquoi une religion de plus, pourquoi s'occuper de l'Islam? Eh bien, tout simplement parce que nous vivons dans une société mondiale, dans une société dans laquelle les gens migrent, une société dans laquelle on ne peut plus localiser de manière absolue les différentes religions. Et je crois qu'il est de notre devoir aujourd'hui d'offrir la possibilité, ici en Suisse, ici à Fribourg, d'ouvrir un dialogue, d'entreprendre tout ce qui est en notre pouvoir pour que les sociétés, au lieu de se séparer et de se disputer, puissent se réunir.



Je ne peux pas dire mieux que ce qu'a dit Xavier Ganioz, soit tout le bien que je pense de cette possibilité qui est offerte à Fribourg d'ouvrir un Centre; il l'a dit d'une manière exemplaire tout à l'heure. Il l'a dit avec énormément de pudeur. Il l'a dit avec un esprit de tolérance extrême.

Et je ne peux que vous inviter à refuser le mandat qui nous est proposé aujourd'hui, qui a malheureusement des relents un tout petit peu de ségrégation plutôt que d'union. Je prêche l'union. Merci de refuser ce mandat.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Il suffit de ne lire que le premier paragraphe de la réponse à notre mandat pour relever déjà toute l'hypocrisie qui se cache derrière le titre générique et moderne de Centre suisse Islam et société. On nous dit en effet qu'on n'a jamais envisagé de parler de la formation des imams. Or, en parcourant la réponse du Conseil d'Etat aux questions des députés Kolly et Mesot du 4 février 2014, on constate à chaque page qu'on parle de la formation des imams, par exemple à la page 4: «Le Conseil d'Etat salue même l'ouverture dont fait preuve l'Université de Fribourg en proposant de lancer la formation des imams».

Il ne fait dès lors pour moi aucun doute que ce Centre suisse Islam et société sera amené très vite à évoluer vers une formation coranique et qu'il en deviendra le centre de compétences en Suisse. Partant de ce constat, j'estime, pour ma part, qu'il n'y a aucune raison que de l'argent public serve à cette mission. La proposition en soi est déjà malvenue dans un contexte budgétaire extrêmement tendu qui a incité le Conseil d'Etat à réduire le salaire de tous les collaborateurs de l'Etat et qui s'apprête, en outre, à biffer des dizaines de postes dans l'enseignement obligatoire. Quel est donc le sens des priorités du Conseil d'Etat: assurer un enseignant dans chaque classe d'école de canton ou se démener, comme il le fait, à vouloir former des imams à Fribourg?

L'Université, aussi autonome soit-elle, M<sup>me</sup> Kaelin Murith, a un devoir de transparence envers les citoyens contribuables, surtout quand elle utilise des fonds publics qui ne servent en rien les intérêts de la population fribourgeoise. C'est pourquoi l'Université devra une transparence totale sur chaque franc qui s'apprête à être dépensé pour ce Centre. Qu'on ne vienne pas nous opposer le principe de l'enveloppe budgétaire, M. le Commissaire, pour ne pas répondre à ce devoir de transparence. Comme rapporteur de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport au sein de la Commission des finances et de gestion, je ne serai pas le plus mal placé pour vous demander des comptes.

Ensuite, deux choses m'interpellent dans la création de ce Centre. La première concerne le financement, la deuxième, les scientifiques invités. Concernant le financement, on l'a dit, pour l'instant, rien n'est assuré de la part de la Confédération. Mais même avec le soutien de la Confédération, je ne crois pas une seconde que ce Centre Islam et société, dès lors que vous voulez lui faire jouer le rôle qui est prévu, puisse fonctionner avec une enveloppe budgétaire d'un demi-million de francs. Il ne suffira pas d'engager un chef de projet, comme vous le relevez dans la réponse aux députés Kolly et Mesot. Ce Centre invitera des scientifiques étrangers; il faudra bien les

rémunérer. Il mettra sur pied des formations, des colloques et j'en passe, de sorte que très vite, 500 000 francs n'y suffiront pas. S'il n'y a pas plus d'argent public, le risque existe que du financement externe à l'Université vienne alors contribuer à l'activité de ce Centre. C'est là que vous risquez de jouer avec le feu. Il est, en effet, reconnu que partout en Europe, des centres islamiques, des mosquées, etc., sont financés par des organisations islamiques qui, derrière une façade respectable, flirtent souvent avec des organisations qui le sont nettement moins. Les sphères du financement islamique sont tentaculaires et nébuleuses. On peut dès lors se poser la question du contrôle que le Conseil d'Etat ou que l'Université pourra exercer sur le financement externe de ce centre.

Il en est de même avec les scientifiques invités. Le Conseil d'Etat aura-t-il un contrôle sur les intervenants externes, en particulier sur les intervenants étrangers? Je pose la question, car, faut-il aussi rappeler que, il n'y a pas si longtemps, l'Université de Fribourg employait un certain Tariq Ramadan, un intellectuel musulman certes, mais connu aussi pour ses ramifications douteuses et ses discours ambigus. Depuis, il enseigne l'islamologie dans une Université anglaise. J'observe qu'il voulait, à ce titre, jouer un rôle de pacificateur entre l'Islam et la société européenne. Je ne suis pas certain qu'il ait atteint son but en Grande-Bretagne dès lors que des centaines de musulmans d'origine britannique sont maintenant actifs dans des groupes terroristes en Syrie et en Irak. Pour ma part, j'espère qu'il ne revienne pas à Fribourg nous donner des leçons d'intégration qui n'ont manifestement pas fonctionné outre-Manche.

Je vous invite à renoncer à ce Centre en votant l'acceptation de notre mandat.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). C'est à titre personnel que je m'exprime. S'il fallait une preuve de la nécessité d'ouvrir ce centre, je pense que le débat d'aujourd'hui en apporte une parfaite. N'est-ce pas nos peurs, nos craintes qui nous poussent à nous montrer réticents à la création de ce Centre? Or ce Centre se donne pour but d'étudier et de dialoguer avec l'Islam de façon scientifique, c'est-à-dire non pas comme un dogme intouchable, mais de se pencher sur des questions qui font débat dans notre société occidentale et qui empêche, au nom d'une lecture obscurantiste du Coran, l'intégration des musulmans dans notre société, par exemple le port du voile, l'interdiction pour les jeunes filles de se baigner avec des garçons, etc. Les avis que donnera ce Centre auront une autorité grâce à la valeur de l'institution et du débat scientifique qui aura lieu. Seul un tel débat peut lutter contre l'intégrisme.

La liberté de croyance est inscrite dans notre Constitution. Nous ne pouvons pas stigmatiser quelqu'un à cause de sa religion, qu'il n'a, bien souvent, pas choisie. Ce centre doit démontrer aux musulmans qu'ils peuvent s'intégrer dans notre société sans trahir leur religion. La création de ce Centre relève des compétences de l'Université. Nous lui avons reconnu cette liberté dans la nouvelle loi sur l'Université. Elle sait qu'elle met en jeu sa crédibilité, faisons-lui confiance. C'est aussi pour l'Université la possibilité d'accroître son rayonnement et de devenir plus concurrentielle face aux autres Facultés de théologie. Laissons-lui jouer cette carte.

Enfin, par cet enseignement, l'Université entre dans l'actualité et nous aide à affronter un problème réel, la radicalisation de l'Islam. On doit être content que les intellectuels soient prêts à jouer leur rôle et ne s'enferment pas dans leur tour d'ivoire. On peut les remercier de relever un tel défi. Tout vaut mieux que de faire l'autruche comme l'ont fait d'autres pays à très forte présence musulmane. Chez nous, les musulmans sont encore une faible minorité. Ils peuvent donc écouter un message d'ouverture. Demain, il sera trop tard.

Je terminerai en paraphrasant Abraham Lincoln: «Si vous trouvez trop cher l'intégration, essayez l'isolement.»  
Je vous remercie.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis sénateur de l'Université de Fribourg. Les intervenants m'ont naturellement interpellé, à commencer par M. Ganioz. J'aimerais conforter l'avis de M. Patrice Morand qui, comme moi, n'était absolument pas au courant – à moins que je ne fasse erreur – de cette initiative de l'Université, alors qu'au Sénat, on discute de sujets concernant les différentes Facultés Et ce sujet, à mon avis, n'a pas été abordé. C'est dans les journaux locaux qu'on a dû apprendre cette initiative. Si l'autonomie de l'Université n'est pas discutée au Sénat, c'est peut-être quelque chose de regrettable.

En ce qui concerne le fondement même ou le tissu qu'on aimerait étudier, je rappelle tout de même qu'on a trois Facultés qui s'occupent de ce sujet: c'est la Faculté de droit, avec le droit des religions. En matière de philosophie, vous avez quand même de la matière de discussion sur l'Islam. Troisièmement, on a un Master en science des religions et je pense que l'Islam est également enseigné dans ce domaine. Si les imams ont besoin de se former et de compléter leur formation de base, ils peuvent très bien, comme auditeurs, aller écouter dans ces différentes Facultés les sujets qui touchent à l'intégration. Je pense que c'est un doublon et je suis d'avis, comme mon collègue Stéphane Peiry, qu'avec un demi-million de francs, on n'arrivera pas à mettre en place un institut. Je pense que ce serait un institut bon marché. Je relève tout de même que nous avons de grands soucis de savoir et on se chipote pour des dizaines de milliers de francs au sein des différentes Facultés pour avoir assez d'argent pour subvenir aux besoins; et là, on va au-devant de quelque chose qui, je pense, n'est pas absolument nécessaire. On a d'autres sujets plus importants à régler à l'Université que ce sujet-là.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Par rapport à ce mandat, trois éléments m'interpellent fortement: le fond d'abord, la forme ensuite et la personne de certains des auteurs finalement.

Sur le fond, vous dites que par l'intégration du Centre en son sein, la Faculté de théologie perdrait son caractère catholique et, en conséquence, sa renommée internationale. Je pense que vous avez pris connaissance des propos de son recteur, le théologien catholique Guido Vergauwen, qui explique exactement le contraire. D'abord, le terme du mandat est erroné; ce n'est pas la formation des imams, c'est l'accueil du Centre suisse Islam et société. Vous omettez de dire qu'hormis l'aspect formation, il y aura des cours sur le droit des religions, la pédagogie, la sociologie, les problèmes d'intégration et aussi

sur la question des musulmans des deuxième et troisième générations. Vous expliquez également que M. Vergauwen se trompe en disant que le terme «catholique» ne représente pas seulement une confession, mais signifie également être universel. A partir de là, le recteur lui-même confirme qu'il n'y a absolument aucun danger pour que la Faculté perde son caractère catholique.

Concernant le financement, on a entendu plusieurs interventions. Une partie sera assurée par la Confédération et l'autre partie, par les cantons. Maintenant se pose la question – à mon avis, plus générale – de l'existence même de cette Faculté de théologie. Se pose la question de savoir si des citoyens du canton – qui sont, pour beaucoup, athées. On entend même dans le Grand Conseil une partie des députés qui promettent et une autre partie qui jure –, si chaque citoyen doit payer une Faculté de théologie qu'elle soit catholique, réformée ou autre. Soit on va jusqu'au bout et on décide de supprimer cette Faculté de théologie, soit on va dans l'autre sens et lorsque cette Faculté veut se développer, eh bien, on accueille cela favorablement, que ce soit ce Centre Islam et société, que ce soit une chaire d'indouisme ou encore de bouddhisme. Il y a plus ou moins 150 ans, nos ancêtres ont fait une guerre – le Sonderbund – entre catholiques et protestants; on voit le résultat que cela a donné. On veut justement éviter ces amalgames.

Par rapport au financement encore, que le canton de Fribourg y participe ou pas, la Confédération y participera de toute façon. De l'argent public sera engagé ici ou ailleurs; donc ce point-là n'est pas non plus relevant.

Nous avons également la Conférence suisse des évêques qui s'est penchée sur le problème. Elle s'est réunie à Fribourg, du 1<sup>er</sup> au 3 septembre dernier. Vous avez peut-être lu son communiqué. Elle a dit quelque chose par rapport à cet aspect: «Même en Suisse, de jeunes musulmans se radicalisent en partie par ignorance. L'initiative d'offrir à la Faculté de théologie de Fribourg une information sur la société suisse à des imams peut contribuer à la paix et à la sécurité. L'intégration de l'Islam à l'Université est le meilleur moyen de lutter contre le fondamentalisme.» A mon avis, un ancien garde suisse devrait plus souvent suivre les paroles de ses évêques.

Concernant la forme et la recevabilité, nous avons la loi sur le Grand Conseil qui dispose que le mandat est irrecevable s'il met en cause la répartition des tâches ou d'autres règles qui figurent dans la Constitution ou dans une loi. L'art. 43 de la loi sur l'Université, sous le chapitre «Compétences et tâches», dispose expressément que: «Les facultés sont responsables de l'enseignement et de la recherche. Elles veillent à la relève scientifique. Les facultés sont compétentes pour arrêter les programmes d'enseignement.» L'art. 44 précise ceci: «Elles sont autonomes dans les limites de la loi et les statuts de l'Université». A partir de là, lorsque le Conseil d'Etat répond encore à la question Kolly/Mesot – c'était la question 3 – de la manière suivante: «La création d'un tel centre de formation est de la compétence de l'Université», je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Conseil d'Etat n'a pas déclaré tout simplement ce mandat irrecevable, puisqu'il met clairement en conflit des tâches qui sont confiées, d'une part, à l'Univer-

sité et, d'autre part, au Conseil d'Etat. Même en cas d'acceptation du mandat, le Conseil d'Etat ne pourrait pas le mettre en œuvre, puisqu'il violerait simplement la loi. Je n'arrive pas non plus à comprendre comment on a pu considérer ce mandat comme recevable.

Maintenant, pour en venir à la personne de ces auteurs, vous pensez bien que lorsque je vois que l'un d'eux est titulaire maintenant d'un Master en droit, examen qu'il a réussi brillamment dernièrement – en tout cas, on l'a vu sur Facebook – et qui prétend que l'Université a trop d'argent pour former un tel Centre, moi je dis qu'elle n'en a jamais assez pour former de beaux juristes.

Ce qu'il faut savoir également, c'est une chose qui m'a aussi étonné, c'était au sujet d'un autre signataire, André Schoenenweid. Ce n'est pas au président du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique que je m'adresse, mais au chef du projet au sein de l'EPFL. Pour ma part, je trouve relativement étrange qu'un employé de l'EPFL, qui est tout de même une entreprise concurrente à l'Université de Fribourg, puisse maintenant, après avoir soutenu blueFACTORY ou encore d'autres éléments scientifiques, venir dire à l'Université de Fribourg qu'elle ne doit pas elle-même obtenir ce Centre islamique. A mon avis, il y a là un certain malaise. Pour ma part, cela me gêne un tout petit peu.

Maintenant, pour rebondir sur les propos de notre collègue Kaelin Murith, effectivement, le débat doit avoir lieu, mais le débat doit avoir lieu à la bonne place, c'est-à-dire notamment au Sénat de l'Université où le Grand Conseil est représenté en force. Il y a notamment nos collègues Emmanuelle Kaelin Murith, Didier Castella, Thomas Rauber et Michel Zadory qui peuvent, à ce moment-là, agir comme ils le veulent, demander des explications et faire en sorte que tout se passe au mieux.

Je vous demande simplement de rejeter ce mandat.

**Doutaz Jean-Pierre** (PDC/CVP, GR). Je me prononce à titre personnel. Hormis le contexte peut-être du dépôt du mandat et de ce qui se passe au niveau international, qui sont des aspects passablement émotionnels, je me bornerai à rester dans des questions plus pragmatiques.

Comme l'a dit M. Zadory, l'Université possède déjà une Faculté de théologie qui dispose d'un Institut pour l'étude des religions et des dialogues, d'une Faculté de droit qui dispose déjà d'un Institut de droit et des religions, et d'une Faculté de lettres qui possède aussi une chaire de sciences et de religion. Ma première question est la suivante: est-ce que ces Instituts et les Facultés concernées ne suffisent pas pour offrir une formation adéquate sur l'Islam et la société? Ne pourraient-ils pas fédérer ces ressources? Autrement dit, si l'on ajoutait simplement un poste de coordinateur en invitant des enseignants musulmans, les ressources que l'Université de Fribourg dispose déjà ne suffisent-elles pas pour remplir le cahier des charges que l'on assigne à la création d'un nouveau Centre suisse Islam et société? Le sens de ma question est de savoir si nous ne sommes pas en train de multiplier inutilement, au sein de notre Université, avec les dépenses que cela

implique, les instances qui traitent la question des religions, qui comprend évidemment l'Islam.

Dans sa forme actuelle, le projet de Centre Islam et société intègre non seulement des enseignants déjà présents à l'Université de Fribourg, mais, outre la création d'un nouveau poste de professeur ad hoc dans la Faculté de théologie, il implique aussi l'activité de scientifiques ou d'enseignements musulmans. Les enseignants musulmans seront-ils accompagnés d'un théologien catholique? Et ma question est la suivante: ces enseignants musulmans seront-ils engagés par la Faculté de théologie et donc affiliés à la Faculté de théologie à travers le Centre Islam et société? Le sens de ma question est de savoir quelle place institutionnelle les enseignants musulmans engagés pour leur identité et leurs compétences musulmanes occuperont-ils dans une Faculté de théologie chrétienne. Nous ne connaissons pas le détail de la structure exacte du Centre, son cahier des charges détaillé et les diplômes qu'il permettra d'obtenir en l'état. Pour l'instant, en effet, la description est encore assez générale. De plus, c'est peut-être ce qu'il y a de plus important, qui sera chargé d'approuver ces éléments? Je n'ai peut-être pas de connaissances à ce niveau-là, sur la structure, le cahier des charges détaillé, la nature et les titres des diplômes. Est-ce que ce sera la Confédération, le Rectorat de l'Université, la Faculté de théologie ou les trois? Pour ma part, il semble que cette situation est encore un peu floue.

Mais en homme ouvert et tolérant, je crois en la laïcité et je suis fier que notre canton est un espace moderne et reconnu en la matière. Soignons tout de même les détails et trouvons les termes et les meilleurs moyens, et préservons-nous afin que la laïcité ne mette pas en danger ou ne tue pas la laïcité.

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE). Ich habe nicht vorgehabt, eine Intervention zu machen. Ich wurde jedoch als Mitglied des Senats von Kollege Mauron angesprochen und ich möchte auch meiner Kollegin Emanuelle Kaelin Murith etwas entgegnen.

Ich bin vom Grossen Rat in den Senat gewählt worden, nicht vom Staatsrat ernannt. Als Vertreter des Grossen Rates im Senat der Universität vertrete ich die Bevölkerung, die die Universität durch die Steuergelder massgeblich finanziert.

Ich bin masslos enttäuscht von der Universitätsleitung, vom Rektorat, vom Senatsratsbüro, dass das Thema dieses Zentrums nicht in den Senat eingebracht wurde und weder traktandiert noch angesprochen wurde. Wir haben erst in der Presse davon erfahren. Diese Situation zeigt mir, dass wir als Universität den Bezug zur Bevölkerung klar verloren haben.

Ich bin persönlich nicht gegen dieses Projekt, auch nicht gegen die Integration von Muslimen oder eine Aus- oder Weiterbildung von Imamen mit unseren kulturellen Werten. Ich finde es ein Projekt, das man durchaus machen kann. Aber es ist ein falscher Weg und eine falsche Zeit. Es mangelt an politischer Sensibilität, wenn wir jetzt einfach sagen: «Wir ziehen das durch.» Ich erwarte von der Universität ein Zeichen, dass sie sich bewusst ist, wie die Bevölkerung zu diesem Projekt steht.

Ich bitte Sie daher zu verstehen, dass ich – als Mitglied des Senats – diesem Mandat meine Ja-Stimme geben werde.

**Meyer Loetscher Anne** (*PDC/CVP, BR*). Je suis aussi scandalisée par ce qui se passe dans le monde, mais je ne veux pas être passive vis-à-vis de cela; je veux au contraire être active. Il s'agit d'un lieu de dialogue qui traitera de la problématique cruciale de la cohabitation des personnes de différentes confessions et du respect des cultures et des normes de notre pays. Nous ne pouvons pas ignorer les musulmans qui vivent dans notre canton. C'est aussi à titre préventif d'éventuelles tensions entre les religions, qui pourraient sur le long terme coûter aussi à notre canton, et pour une meilleure cohésion sociale que je refuserai ce mandat.

**Johner-Etter Ueli** (*UDC/SVP, LA*). Im alten Freiburger Siegel war das Kreuz abgebildet, um unsere christliche Kultur zu manifestieren. Heute will man hier Imame ausbilden. Herr Staatsrat, ich stelle eine Gegenfrage: Können Sie mir sagen, in welchem islamischem Staat eine Universität einen christlichen theologischen Lehrgang anbietet?

Ein geflügeltes Wort sagt: «Währet den Anfängen.»

Liebe Kolleginnen und Kollegen: Wollen wir wirklich beginnen, am Ast unserer abendländischer Kultur, am Ast unserer christlichen Wurzeln, am Ast, auf dem wir sitzen, zu sägen?

**Vonlanthen Rudolf** (*PLR/FDP, SE*). In unsere europäisch-abendländische Kultur passt eine Imamausbildung nicht hinein, schon gar nicht in der Schweiz, geschweige denn in unserem christlichen Freiburgerland. Zudem war Freiburg vom Bund aus nicht erste Wahl, andere Schweizer Universitäten verweigerten den Zutritt. Umso mehr erstaunt es mich, dass Freiburg die Lückenbüsserrolle übernehmen will.

Will der Staatsrat unsere Universität erhalten und weiterentwickeln, müssen wir zum neuen Lehrstuhl Nein sagen, denn der Steuerzahler hat für solche Abenteuer kein Verständnis. Und bedenken wir: Heute bewilligen wir in Freiburg die Imamausbildung und morgen werden wir gezwungen, ihre Gesetze in unserem Kanton Freiburg einzuführen.

Mich enttäuschen vor allem unsere linken Kolleginnen und Kollegen. Sie sind heute bereit, eine Religion in unserem Kanton zu lehren, welche die Frauen nicht als gleichwertige Menschen betrachtet. Das passt doch nicht in euer Parteibuch! Sie sind Populisten, Sie betreiben ein gefährliches Spiel und nicht die Mandatsträger.

Um unsere Traditionen aufrechtzuerhalten, müssen wir dem Mandat zustimmen.

**Raemy Hugo** (*PS/SP, LA*). Auch ich bin Mitglied des Senates der Universität Freiburg und auch ich hatte eigentlich keine Intervention geplant. Ich möchte mich den Argumenten der Gegner des Mandates aber vollumfänglich anschliessen und unterstütze diese.

Ich möchte zwei, drei Sachen klarstellen. Der Senat wurde wohl über dieses Projekt informiert und zwar anlässlich der letzten Klausursitzung, die wir hatten. Ich denke, das war im

Monat Mai. Ich weiss nicht, ob Herr Zadory und Herr Rauber an dieser Sitzung nicht anwesend waren. Es wurde aber über dieses Projekt informiert und es gab keine Wortmeldungen und auch keine Gegenstimmen zu diesem Projekt. In diesem Sinne wurde hier Einiges falsch erklärt.

Wir wurden anlässlich dieser Information auch über die finanziellen Konsequenzen informiert. Wenn ich mir das richtig notiert habe, würde dieses Zentrum 250 000 Franken pro Jahr kosten, das ab dem Jahr 2017. Bis ins Jahr 2017 würde es vier Jahre lang einen Beitrag des Bundes über 180 000 Franken geben. Ebenfalls informiert wurden wir über die Pharmazieausbildung, wie das Herr Hunziker erwähnt hat. Pharmazie wird nur in der Grundausbildung angeboten und um diese Grundausbildung halten zu können, müsste man zusätzlich jedes Jahr 600 000 Franken investieren. Hier ist eine gewisse Diskrepanz festzustellen. Die Geldverteilung wäre ja sowieso Sache der Universität und würde das Globalbudget der Universität betreffen und dieses liegt in der Entscheidung der Universität, wie das Frau Kaelin Murith ebenfalls erwähnt hat. Dies wollte ich nur als Präzision erwähnen.

Ich bitte Sie ebenfalls, dieses Mandat abzulehnen.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Il est vrai que l'intégration des imams est très importante et ce qui se passe actuellement, c'est un peu une catastrophe. C'est-à-dire qu'on peut venir depuis l'étranger et finalement aller prêcher, directement en arrivant, avec ses idées, comme on les pratiquait dans le pays où on habitait. Donc, il est vrai qu'une formation et une intégration sont importantes, de manière à pouvoir prêcher de manière cohérente avec le droit suisse et la pratique qu'on a chez nous.

Par contre, on aimerait savoir s'il y a eu vraiment des discussions avec la communauté islamique de manière à savoir si elle reconnaîtra le titre qui sera décerné par cette formation. Est-ce qu'elle attend ce titre qui sera décerné par cette formation? C'est cela qui est important. A mon avis, s'il n'y a pas cette discussion avant avec la communauté islamique, de manière à ce qu'ils exigent aussi eux cette formation, celle-ci n'a aucun sens. Je pense qu'on devrait avoir une certaine réflexion avec cette communauté, à l'avance, de manière à s'assurer que la formation qui sera donnée à l'Université sera utile aussi à la communauté islamique. Je pense qu'aujourd'hui, cela a été fait un peu rapidement. D'ailleurs, on voit que personne n'est au courant de la manière dont ça s'est fait. Cela s'est fait un peu rapidement et on aimerait avoir des assurances par rapport à ça.

Je pense aussi que ce qu'on doit savoir aujourd'hui, c'est l'assurance quant à qui va former ces imams. Parce que si on parle de formation, mais qu'elle n'est pas demandée aujourd'hui, ça ne sera pas une réelle formation. Si c'est une formation et qu'elle délivre un titre qui n'est pas demandé, ce sera une formation qui sera inutile ou utopique. Je pense qu'il faut savoir aujourd'hui pour qui on forme, qui on va former et par qui sera reconnu le titre. Il manque là beaucoup de choses.

Aujourd'hui, avec les connaissances que j'ai, je ne peux que refuser le mandat. Par contre, s'il y avait un lien avec la com-

munauté islamique qui demande ce titre-là pour aller prêcher, alors là, je reconnaitrai que c'est une nécessité.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Je vais faire abrégé, car plusieurs choses ont déjà été dites. Néanmoins, pour moi, ce projet manque de précisions. Il y a, dans le fil des instruments parlementaires qui ont été déposés, dans les réponses, beaucoup de contradictions. Je pense notamment au premier élément qui a été déposé, une question, où on répond au conditionnel. Au conditionnel, les rites islamiques ne seraient pas enseignés. Alors, M. le Conseiller d'Etat, je vous le demande: est-ce qu'ils ne seraient pas ou est-ce qu'ils ne seront pas enseignés?

On nous dit aussi, dans un premier temps, que la formation est surtout destinée aux imams. Donc, on pourrait en déduire qu'il s'agit d'une formation continue des imams. Là aussi, ça m'interpelle et la question que je me pose, dans un premier temps, est la suivante: y aura-t-il un deuxième temps? Qu'y a-t-il derrière?

Tout à l'heure, hors débat, une personne m'a dit: «Le titre du mandat («Formation d'imams à l'Université de Fribourg») dérange». Mais, si nous avons choisi ce titre de la formation des imams dans le mandat, c'est tout simplement que lorsqu'on a répondu à notre question le 4 février, il est fait mention dans cette réponse, à plusieurs reprises, de formation des imams. La terminologie «Islam et société» ne vient qu'une fois dans la réponse. Donc, il est clair qu'on a pris le titre en fonction de la réponse qui a été donnée. Suite à cette réponse au mandat, je m'interpelle aussi et je me pose des questions, parce que dans le mandat, on minimise la formation des imams. Ce n'est plus une formation telle qu'on l'entend au niveau scientifique. Donc, il y a beaucoup de contradictions qui viennent.

Le second point pour lequel je m'interroge, c'est que, dans la réponse au mandat, on évoque la transmission des connaissances sur l'Islam aux policiers, aux enseignants et j'en ai déduit aussi au personnel médical, même s'il n'est pas nommément cité. Sous quelle forme va se faire cette formation? Est-ce qu'ils vont y participer? Qui va payer les participants durant ces heures de formation? Est-ce que nos infirmières vont aller se former dans ce Centre pour savoir comment se comporter avec les personnes de confession musulmane pour les traiter? Est-ce que nos gendarmes vont devoir y aller, vu qu'ils sont cités et qu'ils vont devoir acquérir les connaissances? Comment ça va se passer et quel en sera le coût?

De plus, il y a des considérations financières. Le financement de la Confédération est flou et on ne sait pas trop où on en est. Et là, pour avoir des informations complémentaires sur les finances, on a dû déposer une deuxième question, soit un troisième instrument parlementaire. Donc, je m'interroge vraiment si ce projet est bien ficelé et si actuellement on est au clair avec ça.

A présent, nous, mesdames et messieurs, dans cette salle, nous avons une responsabilité. Et pour moi, la responsabilité a été dite par plusieurs députés: est-ce que ce Centre Islam et société est une priorité? Oui ou non? Est-ce que, malgré les

mesures structurelles et d'économies, on se dit «Y a qu'à»? On a eu hier un brillant exposé sur le «y'a qu'à»; eh bien ici, est-ce qu'on se dit que l'Université a les sous, y'a qu'à les laisser faire, parce que toute façon ils les ont? Je pense que ce n'est pas une bonne décision. En ce moment, les finances cantonales sont difficiles et je vous encourage à ne pas approuver ce Centre. La population ne comprendrait pas un engagement financier, alors que tout le monde, je dis bien tout le monde, nos concitoyens, nos concitoyennes, les entreprises, le canton, tout le monde fait des économies. Je vous demande donc de prendre vos responsabilités et d'accepter ce mandat.

**Badoud Antoinette** (*PLR/FDP, GR*). J'interviens là bien entendu à titre personnel. En tant que chrétienne, je défends les valeurs de la tolérance et du respect. Je précise que ce n'est pas à l'église qu'on met en pratique ces valeurs, mais bien dans la vie de tous les jours et dans le milieu dans lequel on gravite. J'appelle donc ce Parlement à la tolérance et au respect. Ce n'est pas en dressant les différences les unes contre les autres qu'on parvient à une meilleure compréhension mutuelle entre différentes communautés, qui cohabitent par ailleurs très bien dans notre pays, et cela me réjouit.

M. Kolly, vous évoquez dans votre intervention le massacre des chrétiens au Moyen-Orient qui provient, je le précise, certainement d'un manque de dialogue. Je ne sais pas si vous vous êtes vraiment posé la question des causes qui ont amené ces massacres au Moyen-Orient. Osons l'ouverture, osons dépasser les contingences financières. Je pense que le Conseil d'Etat, suite aux discussions qui ont eu lieu dans ce Parlement, n'hésitera pas à mettre les règles indispensables pour que ce Centre puisse exercer, avec les limites nécessaires aux débordements que ce Parlement peut craindre.

Avec ces remarques, je vous remercie pour votre attention.

**Butty Dominique** (*PDC/CVP, GL*). Je n'avais pas non plus imaginé intervenir aujourd'hui, mais je n'aime pas les attaques personnelles; et une remarque, partagée par de nombreuses personnes, m'a particulièrement interpellée; elle disait que c'est quand même incroyable qu'on fasse tous ces efforts chez nous, alors qu'il n'y a pas de chaire de christianisme dans les pays islamiques. C'est une vérité et comment est-ce qu'on va la combattre? Est-ce qu'on va la combattre en ayant le même comportement, c'est-à-dire est-ce qu'on va se venger d'eux en ne faisant pas de chaire sur l'Islam chez nous? Ou est-ce que nous allons être plus intelligents en montrant l'exemple et en faisant du travail constructif chez nous?

Je vous demande donc de refuser ce mandat.

**Rauber Thomas** (*PDC/CVP, SE*). Ich möchte kurz eine Korrektur anbringen zur Debatte betreffend Herrn Kollege Raemy. Im November, wenn ich mich richtig erinnere, wurde das Islamzentrum von der Universität bekannt gegeben. Die Debatte im Senat sollte ja strategische Ausrichtung haben und diese Klausurtagung war nachher.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Il est quand même pénible de ne pas pouvoir débattre dans ce Parlement sans subir les attaques personnelles incessantes de M. le Député Mauron. M. le Député Mauron, vous qui êtes sans doute un brillant

avocat, un brillant politicien aussi, vous n'êtes pas sans savoir que les attaques personnelles sont les derniers arguments qu'on utilise lorsqu'on n'a plus d'argumentation. Si le juriste juste diplômé peut vous donner un conseil, c'est de les utiliser avec un peu plus de parcimonie, car cela ne fait que diminuer le peu de crédibilité qu'il vous reste. Vous avez cité deux ou trois arguments juridiques; j'en citerai également l'un ou l'autre. Dans la loi sur l'Université, la haute surveillance du Conseil d'Etat sur l'Université reste. Je m'étais soucie de cela lors de la loi sur l'université, du contrôle politique qu'il existait encore sur l'Université; et M. le Conseiller d'Etat m'avait cité justement qu'on gardait la haute surveillance sur l'Université. Je rappelle aussi que le Grand Conseil est la haute surveillance sur le Conseil d'Etat et l'Administration, d'après la Constitution cantonale.

Et enfin oui, je suis un ancien garde suisse. Mais M. le Député Mauron, ce ne sont pas les évêques ou le pape qui me disent ce que je dois faire. Les seuls intérêts que je défends ici, ce sont les intérêts des Fribourgeois qui m'ont élu. D'accord? Et c'est peut-être à ces Fribourgeois qu'on devrait demander ce qu'ils pensent de ce Centre Islam et société.

**Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je donne d'abord quelques considérations générales et je répondrai ensuite à une partie de toutes ces questions qui ont été posées.

Je remercie tout d'abord tous les intervenants pour cette discussion et pour l'intérêt qu'ils manifestent pour ce projet et pour l'Université de Fribourg.

Je commencerai par une remarque formelle: le Conseil d'Etat s'est effectivement posé la question de la recevabilité de ce mandat. La loi sur le Grand Conseil définit le mandat de la manière suivante: le mandat est la proposition faite au Grand Conseil d'amener le Conseil d'Etat à prendre des mesures dans un domaine ressortissant de la compétence de ce dernier. Elle précise qu'un mandat est irrecevable s'il met en cause la répartition des tâches ou d'autres règles qui figurent dans la Constitution ou dans une loi. La création d'un centre de compétences attaché à une Faculté est une décision de nature académique et donc relève clairement des organes de l'Université. Les auteurs du mandat en ont été conscients, raison pour laquelle le mandat demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Université afin qu'elle renonce au développement du Centre suisse Islam et société, ceci en s'appuyant sur l'art. 4 al. 1 de la loi sur l'Université, qui confère au Conseil d'Etat la haute surveillance de l'Université.

On pourrait débattre certainement si cet objet entrait dans le périmètre de l'exercice de cette haute surveillance ou non. Mais le Conseil d'Etat a décidé qu'il ne souhaitait pas s'arrêter à ces considérations formelles et que le mandat méritait une réponse de sa part, ainsi qu'un débat au Grand Conseil.

Par rapport au fond du débat, soyons clairs: l'intérêt que suscite ce projet est évidemment lié en très grande partie au fait qu'il s'agit d'offrir une formation continue de prestations destinée en premier lieu – mais pas uniquement, je le précise – aux personnes de confession musulmane. L'objectif

du Centre est de transmettre aux personnes en charge des communautés musulmanes en Suisse, les imams, ainsi que d'autres personnes de référence, les connaissances sur le fonctionnement de nos institutions, de notre société, du droit suisse, ainsi que du christianisme. Il s'agit aussi d'offrir dans un cadre académique un lieu de réflexion sur l'Islam en Suisse et sur le dialogue entre l'Islam et les autres religions. Alors, la vraie question qui est posée est de savoir si une telle offre est contradictoire avec notre tradition catholique et si elle met en danger notre identité. L'Université de Fribourg, la Faculté de théologie et le Conseil d'Etat répondent par la négative. J'aimerais insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'ouvrir à Fribourg une école, une Faculté ou une filière coranique. Rien qu'en termes de statistiques, le besoin n'existe pas. Qu'attacher le Centre à notre Faculté de théologie catholique et le placer sous la direction d'un professeur, d'un théologien catholique de cette Faculté, comme cela est prévu, contribue aussi à définir le cadre. Nous sommes dans un pays et dans une société aux racines chrétiennes et nos valeurs en découlent largement. Notre conception de l'être humain et de la société en sont empreints. C'est dans ce cadre que les personnes de confession musulmane vivent en Suisse et c'est ce cadre que les personnes en charge de ces communautés doivent connaître, pour pouvoir contribuer à l'intégration des musulmans.

L'Université de Fribourg s'est portée candidate pour le projet du Centre Islam et société et sa candidature a été bien accueillie, car notre Université possède les compétences dans les différents domaines importants pour la formation à offrir, que ce soit la théologie, le droit, le droit des religions, la pédagogie et la sociologie par exemple. Et parce que, personne ne l'a relevé, elle est bilingue.

Il ne s'agit donc pas du tout de créer quelque chose à partir de rien, mais d'élaborer un programme à partir des compétences existantes à Fribourg et dans d'autres Hautes écoles en Suisse. Le dialogue interreligieux est aussi un point fort de notre Faculté de théologie et il fait partie de son profil. Chaque année depuis dix ans, l'Université de Fribourg organise le Forum international des religions qui, je cite, «se propose de susciter et d'approfondir des discussions et réflexions historiques, théologiques, sociales et culturelles sur des thèmes choisis, touchant à la religion et la culture, également en tant que contribution à la recherche sur les conflits et sur la paix». Sa première édition en 2005 a eu pour titre «Islam en Europe».

La Faculté de théologie n'a aucune crainte de perdre son caractère catholique en entrant en dialogue avec l'Islam. Ce dialogue est nécessaire pour la compréhension mutuelle et pour le respect. Permettez-moi de vous rappeler que le pape lui-même appelle au dialogue avec l'Islam et je le cite dans son message de l'année passée aux musulmans du monde entier: il appelle à la promotion du respect mutuel à travers l'éducation. Ces quelques digressions dans le domaine religieux ne doivent pas être vues comme une atteinte à la laïcité de l'Etat. Il s'agit juste de souligner que quand la Faculté de théologie de Fribourg se dit prête à collaborer à la création du Centre Islam et société, elle peut compter sur le soutien au plus haut

niveau de la hiérarchie catholique et, comme cela a été relevé, également de notre évêque et de la Conférence des évêques.

Concernant la question financière, ce Centre utilisera en grande partie les compétences existantes. Il a toutefois besoin de ressources – pour sa direction et pour le programme de formation à offrir – qui devront au moins partiellement être conçues de manière spécifique, selon les objectifs du Centre. Pour faire cela, un projet sera soumis à la Conférence universitaire suisse, puis au futur Conseil des Hautes écoles, pour un financement dans le cadre des contributions liées au projet selon la nouvelle loi fédérale sur les Hautes écoles. Une étude de faisabilité est en cours et elle bénéficie déjà d'un soutien financier de la Confédération.

Pour le projet qui devrait débuter en 2017, le Conseil d'Etat a annoncé, dans sa réponse au présent mandat, un montant de contribution fribourgeoise de 250 000 francs par an. C'est une estimation, mais c'est aussi un maximum, car les autres partenaires, soit les autres Hautes écoles participant au projet, devront aussi apporter leur contribution. L'Université de Fribourg pourra également compter partiellement sur les prestations de personnes déjà en place.

Alors oui, je le concède, le volet financier doit encore être précisé et c'est ce qui est prévu pour ces prochains mois. L'Université de Fribourg a annoncé sa candidature et doit à présent, ensemble avec d'autres partenaires, élaborer un projet avec un budget. Les travaux sont en cours, mais ne sont pas terminés.

Certaines voix disent que les citoyennes et citoyens fribourgeois ne sont pas prêts à cautionner une dépense au profit d'une formation pour les imams. L'Université de Fribourg et le Conseil d'Etat considèrent que ce Centre contribuera au positionnement national de notre Faculté de théologie et que celle-ci pourra aussi faire preuve de l'utilité de ses compétences pour notre société démocratique et pluriculturelle, mais aussi que le Centre ne servira pas qu'aux personnes de religion musulmane. Le mot d'ordre est le dialogue et le dialogue va dans les deux sens. Il s'agit donc aussi de donner aux professionnels en contact avec l'Islam – soignants, enseignants, diplomates, etc. – ou tout simplement à toute personne intéressée une possibilité d'acquérir des connaissances sur cette religion.

Pour conclure cette partie introductive de mon intervention, le Conseil d'Etat considère que ce projet est une chance pour l'Université de Fribourg et pour sa Faculté de théologie, que nous ne mettons pas ainsi en danger le caractère catholique de cette Faculté, qu'elle devrait permettre à l'Université de recevoir une contribution financière de la Confédération et qu'elle enrichira l'offre de notre Université non seulement pour des personnes en charge des communautés musulmanes, mais aussi des personnes se préparant aux différents métiers ou exerçant déjà des métiers ayant besoin d'informations sur l'Islam.

Ensuite quelques points sur les interventions qui ont été faites.

M. le Député Kolly, je voulais juste préciser qu'évidemment ce n'est pas l'Université ou la Faculté de théologie qui consacre le prêtre comme tel, c'est l'Eglise qui le fait. La théologie est une branche à l'Université et il y a de nombreuses Universités dans le monde qui ont la théologie. On peut suivre cette branche indépendamment de ce qu'on fait ensuite dans sa vie. Donc, l'enseignement de la théologie au niveau universitaire, en soi comme tel, fait partie de la dimension universitaire, comme il y a les maths et d'autres enseignements.

L'Université a fait un effort et reprend les mesures liées aux mesures structurelles, le premier paquet de l'année passée, où on a évidemment compressé l'enveloppe en lui demandant ensuite de travailler avec ces restrictions. Elle participe à cet effort, bien entendu.

J'aimerais bien préciser aussi que la communauté musulmane est en discussion, parce que la demande vient du niveau suisse. Elle a été faite au niveau national; la Confédération a un programme d'études là-dessus. Un groupe de travail s'est mis en place par la Conférence des Recteurs des Universités suisses et, dans ce groupe de travail, se trouvaient des représentants des communautés musulmanes. C'est par là qu'ils ont fait valoir leur intérêt pour un Centre Islam et société en Suisse. Il n'y a pas aucun dialogue avec eux; au contraire, c'est bien dans ce dialogue qu'il y a eu cette initiative.

L'Institut de droit sur les religions – je le répète, comme on l'a mis dans la réponse – est évidemment de portée limitée du fait qu'il s'adresse à des juristes et qu'au Centre Islam et société, il y aura bien d'autres personnes que des juristes. Elles ne pourront pas avoir finalement l'information si on s'en tient à cet Institut de droit sur les religions. De manière générale aussi, ce domaine de l'enseignement est touché par la Faculté des lettres, que ce soit en philosophie, en Faculté des lettres même où il y a un enseignement qui touche ce domaine – et en droit, comme mentionné. Il s'agit maintenant de rassembler ces éléments-là, d'en faire un programme consistant, cohérent, ad hoc; et c'est évidemment la constitution du Centre Islam et société qui le permettra. On s'adresse à un public évidemment plus large que l'étudiant qui fait un cursus universitaire sous cet angle-là. Evidemment, si vous vous contentez des filières actuelles, sans créer le Centre, il n'y aura pas de financement de la Confédération. A propos du Sénat, j'aimerais dire que le débat en la matière n'a effectivement pas démarré l'année passée. Il a été agendé cette année au mois de mai; ça, c'est la dynamique propre du Sénat. Je sais que tous les projets scientifiques ou autres, de création de centres de formation de l'Université ne passent pas systématiquement non plus au Sénat. Enfin, liberté est donnée aux sénateurs de demander de le mettre à l'ordre du jour. Nous sommes dans une phase de candidature de l'Université de Fribourg jusqu'à la fin de cette année. Là aussi, quelque chose est à entreprendre si les personnes concernées le souhaitent.

M. Hunziker, vous avez parlé de priorité à fixer. C'est ce que l'Université a fait. Elle l'a fait à la Faculté des sciences, non pas en disant «on ferme la filière» – comme le Conseil d'Etat a eu l'occasion de répondre à l'interpellation du député Gamba –, non pas en enlevant cette filière pharmacie (qui n'était pas complète, ce n'était que deux ans; donc les Fri-

bourgeois devaient forcément quitter le canton). Un Bachelor dans ce domaine aurait nécessité des investissements d'un ordre incomparable par rapport à l'argent dont nous discutons aujourd'hui. Dans cette priorité, l'Université a estimé, en lien aussi avec le développement de la médecine dans notre canton et dans notre pays, qu'il fallait mettre le poids sur le développement d'un Bachelor en sciences biomédicales. C'est bien dans le souci d'aller dans ce sens – que vous citez – du développement dans le domaine médical que la priorité a été fixée. Enfin, si le nombre de places nécessaires peut être insuffisant pour les candidats en médecine, c'est aussi à cause d'une limite structurelle qui est celle des places de stage. Là, ce n'est pas qu'une question financière, c'est aussi celle d'organisation et de places de stage que nous n'avons pas forcément à disposition.

M. Peiry, vous avez relevé l'hypocrisie de la réponse du Conseil d'Etat, qui parle de formation et qui, ensuite, l'abandonne. D'autres ont également relevé cet élément. J'aimerais seulement mentionner que «formation des imams», c'est l'appellation de la première question qui a été faite. Ensuite, on a précisé ce qu'on pouvait entendre par cette question, mais c'est bien celle que les députés posent qui «posent» cette appellation de formation. Pour nous, il s'agissait toujours d'un élément de formation complémentaire et non pas d'une formation comme telle. Là, on peut toujours discuter qui est venu le premier avec ce titre, mais j'aimerais être clair. La transparence? Je crois que nous sommes transparents; la preuve en est le débat d'aujourd'hui. Vous-même, comme rapporteur de la Commission des finances et de gestion pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, vous pourrez poser toutes les questions. L'enveloppe budgétaire, ce n'est pas une fin en soi, c'est une méthode. Il n'empêche qu'après dans les comptes de l'Etat, à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, vous avez la rubrique «Université» avec tous les éléments qui composent les comptes et avec la clarté totale sur ce qui est dépensé. S'il reste des questions, comme on le fait à l'accoutumée, entre vos visites à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et vos questions à la discussion à la Commission des finances et de gestion ainsi qu'au Plénum, j'ai toujours une longue liste de questions et je vais chercher l'information là où elle est. Cela ne concerne pas que l'Université, bien entendu. La transparence est donc là et elle ne va pas disparaître parce que je suis à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Au contraire, je peux vous assurer que ce processus va continuer.

J'aimerais préciser aussi qu'il n'est en aucun cas question – et je sais que quelqu'un a fait la remarque; c'est peut-être vous, M. le Député Peiry – d'un financement du Centre par des organisations musulmanes. Cela serait évidemment contraire au principe même de la liberté académique, principe sur lequel on s'appuie pour dire aujourd'hui que c'est à ce niveau-là qu'il faut faire un dialogue. Ce serait une totale contradiction et je peux vous assurer qu'il n'est pas question de cela.

Quant à la surveillance, les éléments ont été mentionnés. Je n'ai plus en tête le détail, mais rappelez-vous qu'il y a eu

une demande pour une conférence à Forum Fribourg d'une communauté musulmane qui voulait faire venir un imam. La Confédération a tout simplement refusé l'accès chez nous d'une personnalité qui était controversée. Ce sera le cas pour les personnes qui pourraient être invitées dans ce Centre Islam et société.

On a des informations de l'enseignement dans ce domaine; il s'agit de les réunir ici. Je crois que plusieurs personnes sont revenues là-dessus. M. le Député Zadory, M. le Député Dou-taz également ont mentionné ces différentes filières. Je crois y avoir répondu. L'existant est là, mais il s'agit de le mettre en forme et de le coordonner pour avoir le financement de la Confédération. Les intervenants invités seront des intervenants invités par la Faculté de théologie. Ce sont des personnes qui seront là de manière brève, comme conférenciers en quelque sorte ou intervenants. Elles ne seront pas là comme employés de l'Etat, bien entendu. Elles resteront pour des périodes très brèves.

Bien sûr qu'on est encore dans un processus de construction du projet, puisque c'est une candidature. Il faudra préciser quel sera le programme, quel sera le budget, mais je peux déjà vous dire que les diplômés ou que le programme lui-même reviendront évidemment en charge de la Faculté de théologie et du Rectorat quant à l'établissement de ces éléments.

Pour répondre à M. le Député Johner-Etter qui demandait s'il y avait l'équivalent d'un tel Centre dans des pays musulmans, je n'ai pas en tête cette information, probablement pas, je vous dirais ça. Cependant, vous avez dans la réponse le rôle et le travail que les dominicains ont accomplis en la matière. Il existe aujourd'hui un Institut dominicain d'études orientales au Caire, un couvent dominicain à Istanbul, sans parler de l'Ecole biblique et archéologique française à Jérusalem. Sans refaire l'Histoire, c'est bien le contact entre les dominicains (XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle) et le monde arabe qui a permis l'arrivée en Europe des écrits d'Aristote, qui avaient été perdus pour nous pendant une dizaine de siècles, qui sont revenus par le biais du monde arabe et musulman et qui ont permis ensuite le développement à travers plus d'une dizaine de siècles notamment des sciences dans notre monde occidental. Là, aussi l'Histoire montre qu'il y a eu du dialogue et que ce dialogue a été aussi une voie et pas une impasse.

Permettez-moi de terminer en émettant encore une remarque. On a parlé d'un premier temps et d'un deuxième temps. Nous avons très clairement dit qu'il ne s'agissait pas d'un enseignement coranique, d'une théologie musulmane, de l'enseignement de rites ou de la langue arabe. Dans un premier temps, il y aura le contact avec des personnes qui ont tout cela, qui sont des imams qui viennent. Dans un deuxième temps, ce sera évidemment toutes les personnes, non seulement musulmanes, mais aussi chrétiennes, qui travaillent avec le monde musulman et avec lequel elles pourront développer un dialogue et s'informer également de cela.

Je terminerai en vous disant que nos hiérarchies catholiques, dont Mgr Morerod, y voient aussi, précisément sous cet angle, une chance pour que nos prêtres puissent développer ce dia-



logue et être informés. Donc, je crois véritablement comme l'Université et la Faculté de théologie et le Conseil d'Etat.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter le mandat.

- > La prise en considération d'un mandat exige la majorité qualifiée (56 voix).
- > Au vote, ce mandat obtient 52 voix contre 38. Il y a 2 abstentions.
- > La majorité qualifiée n'étant pas atteinte, ce mandat n'est pas pris en considération.

*Ont voté oui:*

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Décirind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 52.*

*Ont voté non:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 38.*

*Se sont abstenus:*

Chassot (SC, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

—

**La Présidente.** Ich komme zum Schluss des heutigen Tages und zu etwas Schönerem: La Bénichon, die Chilbi steht vor der Tür. Mit dem Informationsblatt, das Sie auf Ihren Pulten

heute Morgen vorgefunden haben, möchte das Organisationskomitee auf eines der grössten Feste unserer Freiburger Kultur aufmerksam machen.

Vielen Dank – auch für die süsse Verführung. Ich wünsche Ihnen einen weiter erfolgreichen Tag. Wir sehen uns morgen früh wieder.

Die Sitzung ist geschlossen.

—

## Election ordinaire

*Résultat du scrutin organisé en cours de séance*

### 2014-GC-118 Un membre de la Commission des pétitions, en remplacement de Bernhard Schafer

Bulletins distribués: 95; rentrés: 90; blancs: 4; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élue pour la fin de la législature *M<sup>me</sup> Bernadette Mäder-Brühlhart*, par 85 voix.

Il y a 1 voix éparse.

—

- La séance est levée à 12 h 15.

*La Présidente:*

**Katharina THALMANN-BOLZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Samuel JODRY**, *secrétaire parlementaire*

—